



SOMMAIRE

- 4 PRÉAMBULE
- 7 ELEMENTS DE CONTEXTE ET DEFINITIONS
- 13 ORIENTATIONS
- CHAMP D'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'OAP LISIÈRE





PREAMBULE



POURQUOI UNE OAP LISIERES?

QU'EST-CE QU'UNE LISIÈRE?

Une lisière est un espace ou un linéaire perméable délimitant deux milieux distincts



Dans le cadre de l'aménagement et de la planification urbaine, la lisière symbolise la zone de contact entre les limites de l'urbanisation à un instant T et les espaces naturels ou agricoles. Elle concerne tout type d'urbanisation : les quartiers d'habitation, les zones d'activités, les zones commerciales... Cet interface joue un double rôle. Il s'agit certes d'un espace vitrine correspondant à l'image de la ville, du bourg, du village qui est donnée à voir depuis l'extérieur des enveloppes urbaines mais cet espace peut également jouer un rôle de transition depuis la zone urbanisée vers les espaces agro-naturels en abritant une diversité d'usages et contribuant à l'ancrage des zones bâtis dans leur contexte paysager.

Cette lisière peut-être relativement pérenne, voir définitive, du fait de contraintes qui limitent l'urbanisation (hydrographie, relief, protection écologique...). Elle est parfois aussi temporaire, en constante évolution. Mais elle peut également être « préméditée », pensée en amont.

CONSTAT

L'influence de la métropole clermontoise qui s'est accompagné d'un urbanisme de lotissement, l'extension ponctuelle de zones d'activités économiques ou commerciales à proximité des espaces d'habitat ou encore l'évolution progressive des pratiques agricoles sont autant de facteurs qui ont pu contribuer, ces dernières décennies, à faire évoluer les franges des bourgs et des villes de Mond'Arverne Communauté.

Aussi, si certaines lisières urbaines présentent des qualités certaines grâce à un contexte paysager et environnemental favorable et une préservation et une vigilance éco-paysagère du fait notamment des Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et de Livradois Forez, d'autres révèlent des **problématiques d'insertion plus complexes et les lisières traitées de manières banalisantes** (par exemple : haies de thuyas en limites de zones pavillonnaire : usages d'essences exogènes au territoire ne participant pas à son identité et potentiellement moins favorable à la biodiversité).



Les habitations sont en contact direct avec la prairie créant un contraste entre le milieu ouvert et le tissu urbain et imposant les habitations. Même si quelques arbres sont présents en amont de la lisière, un traitement végétale dans la lisière aurait permis une meilleure insertion paysagère.



POURQUOI UNE OAP LISIERES?

ENJEU

En favorisant l'orchestration de la transition des espaces agro-naturels à la ville, et inversement, l'OAP Lisières a pour ambition de participer à dessiner des silhouettes communales cohérentes avec les motifs paysagers et architecturaux de Mond'Arverne tout en permettant d'intégrer les paysages périphériques aux réflexions d'aménagement et projets urbains des zones bâtis. Il est effectivement souhaité aujourd'hui de porter un nouveau regard, en repositionnant les espaces naturels et agricoles au cœur des réflexions urbaines : amélioration du cadre de vie des citadins par la mise en valeur des paysages et de la biodiversité, préservation des ressources agricoles et développement de l'agriculture de proximité, gestion de l'eau, confort climatique...

OBJECTIF

Mond'Arverne Communauté souhaite apporter une vision d'ensemble dans le traitement des différentes lisières du territoire dans le but de valoriser et connecter de manière cohérente et qualitative les différentes typologies d'espaces en écho aux motifs paysagers identitaires du territoire, à la préservation voire au renforcement de la perméabilité de la TVB urbaine tout en permettant dans certains cas de redéfinir des usages à ces espaces de transition. L'objectif est également de sensibiliser les porteurs de projet quels qu'ils soient à la problématique des lisières urbaines. Désormais, tout projet au contact de ces lisières (extension urbaine, projet individuel bâti, modification de clôture, restauration d'ensemble de la frange) doit s'inscrire dans un contexte paysager et prendre la mesure de son impact futur sur son environnement agro-naturel.

L'OAP Lisières a pour but de présenter et d'indiquer des préconisations d'aménagement et de gestion des différentes typologies de lisières rencontrées au sein de Mond'Arverne.

PORTÉE DE L'OAP

Tout projet de construction ou d'aménagement doit participer à la mise en œuvre des objectifs définis par l'OAP thématique Lisières en puisant dans les dispositions et actions proposées.



Exemple de traitement d'une lisière à partir d'une image aérienne



Exemple de traitement d'une lisière déude de front parie de la site 063-200 69177-20230904-DE-23-100-DE Date de télétransmission : 04/09/2023 Date de réception préfecture : 04/09/2023



ELEMENTS DE CONTEXTE ET DEFINITIONS



UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI CRÉE DE NOUVELLES LISIÈRES URBAINES

Comme évoqué précédemment, la proximité de l'agglomération clermontoise, le cadre de vie et l'image du territoire offerte par la spectaculaire Chaîne des Puys a généré des poussés urbaines dans les communes du territoire.

Ces **poussées urbaines** s'expriment sous deux formes principales d'urbanisation contrastées, tellement présentes, qu'elles sont devenues un motif paysager caractéristique :

- Les opérations de réhabilitation du bâti ancien : inscrit dans une logique de densification et de développement des bourgs qui vise à réduire la consommation foncière des espaces non urbanisés prônée par la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) en 2000, les opérations, caractérisées aussi bien par des constructions neuves ou des réhabilitations, s'inscrivent dans la continuité du bourg pour éviter un éparpillement du bâti. Les espaces urbains ainsi construits révèlent davantage de diversité dans les formes urbaines et permettent de conserver la notion de noyau villageois : bâti aligné sur rue principale avec jardin à l'arrière et parfois à proximité d'un cours d'eau, bâti récent inséré au milieu de la parcelle mais à proximité immédiate de l'axe principal et du centre-bourg par exemple.
- Les extensions bâties autour des villages : contribuant fortement au phénomène de « mitage » de l'espace rural, concept très récurrent dans les années 1980 à 2000, les habitations individuelles, souvent caractérisées par des opérations de lotissements, se sont détachées des codes architecturaux locaux, et créent un motif monotone et banalisant. Ces habitations sont accompagnées d'un « arsenal d'équipements paysagers », qui traduisent le concept phare de l'époque : disposer d'une habitation individuelle dans un cadre rural. C'est ainsi que les haies de thuyas préservent les habitations des vues et sont également censées intégrer la construction dans le paysage.

Ces 2 dynamiques de construction viennent réduire la lisibilité du paysage. De plus, les pressions foncières sur les espaces agricoles sont fortes et l'habitat individuel peut, en particulier pour les communes plus proches de l'aire d'influence clermontoise, créer une « nappe urbanisée ».

Le développement résidentiel et des zones d'activités, avec l'arrivée de nouvelles populations a un impact sur le paysage, et notamment sur les lisières urbaines. D'une part, par une extension des enveloppes bâties et l'émergence d'architecture et d'implantation souvent standardisées mais également par l'apparition d'infrastructures et d'un mode de vie lié aux « migrations pendulaires », avec des populations à la vie quotidienne relativement déconnectée du territoire dans lequel elles habitent du fait des déplacements domicile-travail quotidiens.

Le développement récent de l'enveloppe urbaine a modifié le paysage : les extensions affichent des ruptures franches avec le bâti traditionnel au regard des nouveaux volumes, des nouvelles ambiances « urbaines », des nouveaux matériaux et couleurs alors qu'historiquement le territoire est marqué par une image de « campagne accueillante ». En effet, les bourgs et hameaux sont globalement de **petite taille** et proposent des **formes**

urbaines plutôt groupées, dans la limite des **contraintes de relief**. Les espaces habités s'implantent ainsi parfaitement dans les lignes définies par les structures naturelles.

Par ailleurs, la densité des arbres qui les environnent, l'extrême proximité des forêts denses, des vallons humides et des ripisylves ou encore des prairies positionnent le motif de l'arbre sous diverses formes comme fil rouge de l'espace et support de toutes les transitions : accompagnement des ruptures de reliefs, insertion du bâti.



Constructions contemporaines créant une nouvelle lisière, franche et sans transition—La Roche Rlanche // Even Conseil

Les lisières végétales : C'est l'élément végétal qui compose principalement ces lisières : une haie, un alignement d'arbres, un boisement..., contre lequel s'appuie l'entité urbaine.

Il existe des lisières végétales anciennes où la végétation est présente depuis longtemps en lien avec la trame agro-naturelle. Il s'agit d'une végétation locale, souvent diversifiée. Il existe également des lisières végétales récentes comprenant les plantations qui ont été créées pour accompagner une nouvelle entité bâtie ou cloîtrer un jardin.

Dynamiques rencontrées à Mond'Arverne

Ces lisières sont parfois caractérisées par du végétal composé de haies monospécifiques ayant une faible valeur éco-paysagère (uniformisation du paysage et faible valeur écologique du fait du manque de diversité d'habitat). A contrario, certaines lisières présentent des alignements d'essences diversifiées pouvant présenter différentes strates végétales et des tailles plus ou moins libres contribuant à une meilleure intégration paysagère du bâti dans l'environnement et conférant un caractère champêtre qualitatif aux lisières.

Les lisières circulées: Dans le cadre de la présente OAP, ces lisières correspondent aux entrées de villes. Ces espaces vitrines par excellence peut être accompagnée de végétation (pré-existante ou plantée), d'accotements enherbés, d'un fossé..., d'un côté ou de l'autre de la voie. La prise en compte des vision proche et lointaine est ici importante puisque la visibilité est conséquente.

Dynamiques rencontrées à Mond'Arverne

Ces lisières offrent souvent des perspectives visuelles « lointaines » générées par les infrastructures de déplacements rectilignes, ce qui accentue les effets négatifs de ces lisières en contraste avec leur environnement (par exemple ruptures visuelles avec les vues sur le grand paysage en arrière plan).

A l'inverse, certaines lisières sont caractérisées par de l'urbanisation diffuse couplée de végétation, dont l'architecture est qualitative, et dont la hauteur des bâtiments permet d'ouvrir la perspective vers le paysage en arrière plan, ce qui produit des transitions « douces » entre espace urbain et espaces agro-naturels.



Exemple d'une lisière construite peu qualitative. La transition espace agronaturel et espace bâti est faite par le muret brut et l'arbre isolé.



Exemple d'une lisière circulée – Entrée de ville

Les lisières construites: La lisière est marquée par la présence du bâti en limite directe avec l'espace agro-naturel: un pignon, une façade avec ou sans ouvertures, un mur, des bâtiments économiques, des équipements... La réussite de cette lisière « franche » tient aux volumes des bâtis (variation des hauteurs, plusieurs modules), à la qualité des matériaux (pierre calcaire, enduit de couleur claire) et au traitement des pieds de mur (plantations basses, bandes enherbées). L'éventuelle végétation arborée qui dépasse des murs des jardins constitue un atout à l'intégration paysagère de ces éléments bâtis.

Dynamiques dépréciatives rencontrées à Mond'Arverne

Sur le territoire, ces lisières manquent parfois de végétation, ou sont composées d'une végétation peu qualitative (monospécifique), produisant ou accentuant un effet de rupture visuelle dans le grand paysage. De plus, la qualité architecturale des bâtiments n'est pas toujours bien prise en compte (vue sur des pignons, murs aveugles tourant le dos au paysageou alors en décalage avec l'architecture locale des constructions en arrière plan marque alors la lisière

Par ailleurs, chaque propriétaire, dont la parcelle est située en lisière, peut traiter son fond de parcelle ou plus globalement sa limite parcellaire en fonction de sa convenance ou de ses moyens pouvant localement générer des hétérogénéités de traitement plus ou moins qualitatives : parpaings de clôtures non enduits, bâches plastiques installées sur le grillage etc.

D'autre part, en cas de lisières avec des activités économiques ou agricoles, les bâtiments souvent marqués par une architecture fonctionnelle, banalisante et imposante dans le paysage peuvent accentuer les effets de rupture dans le paysage, générer des dissonances d'échelle avec le paysage, y compris avec des dispositifs d'intégration et in fine dégrader l'aspect de la lisière.

De manière générale, les espaces agro-naturels de ces lisières sont peu valorisés (espaces ouverts dépourvus de végétation et/ou non -entretenu, monoculture, etc...) malgré leur potentiel de revalorisation (parc, vergers, jardins partagés, cheminement doux couplé d'un linéaire végétal, etc...).









Les lisières topographiques : le relief facilite sur certaines lisières l'intégration du bâti, si toutefois ce dernier conserve une implantation et une hauteur adaptée à la topographie. Le bâti en contrebas d'une vue peut ainsi se dissimuler dans la pente, permettant des vues au-delà de la lisière elle-même.

Parallèlement à cette typologie, le territoire présente des villages perchées ou accrochés au relief donnant à voir des morphologies villageoises caractéristiques et des motifs architecturaux emblématiques. Dans ce cadre, les lisières peuvent jouer un rôle d'écrin et de mise en valeur du bâti et de la morphologie historique pouvant, selon leur traitement, dégrader ou s'inscrire en incohérence dans les perceptions du paysage.

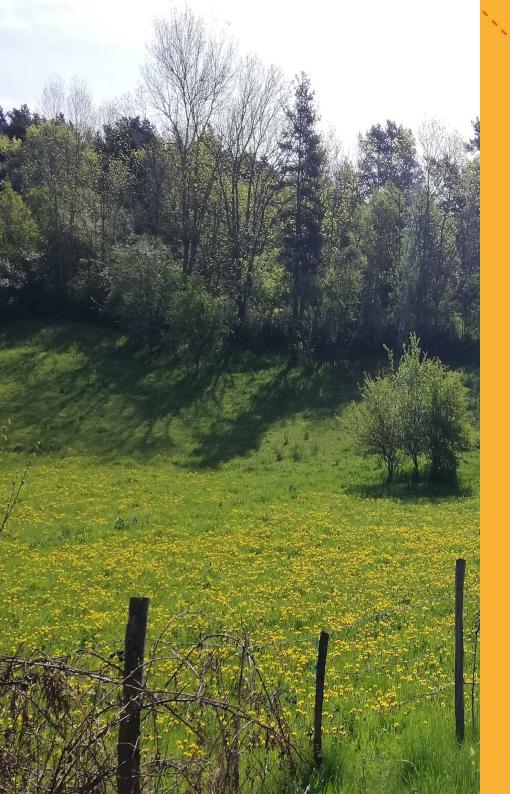
Dynamiques rencontrées à Mond'Arverne

Sur le territoire, les lisières topographiques sont globalement qualitatives, du fait d'une hauteur des bâtiments offrant des percées visuelles vers le grand paysage. Il s'agit régulièrement d'espaces urbanisés diffus, qui sont également couplés de végétations, produisant des transitions « douces » entre espaces bâtis et espaces agro-naturels.

Par rapport aux lisières entourant le bâti implanté en promontoire, celles-ci sont :

- soit végétales et avec une végétation globalement ancienne avec différentes strates, offrant alors une ceinture verte transitive vers les espaces agronaturels et une mise en scène végétale qualitative du bourg;
- soit construites, formé par un ensemble de bâti qualitatif et homogène visible grâce aux espaces ouverts









DISPOSITIONS GENERALES



MISE EN VALEUR PAYSAGÈRE DES LISIÈRES

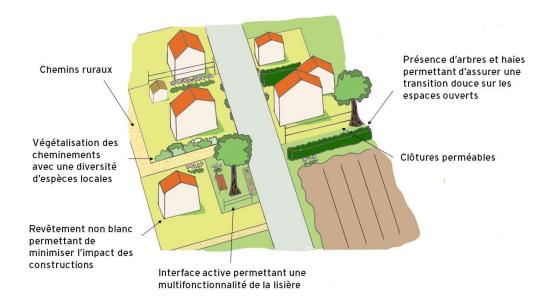
Végétaliser les abords des cheminements.

- Créer ou développer des chemins ruraux et pour modes actifs en lien avec les haies, connectés à la ville, associés à de la végétation et éventuellement à des fossés
- Favoriser la plantation d'arbres isolés de façon ponctuelle dans les espaces en amont des lisières
- Continuer ou créer des liens physiques et visuels avec la campagne permettant d'accompagner l'intégration paysagère des constructions.
- Mettre en œuvre une interface active entre bâti et non bâti pour une certaine multifonctionnalité de la lisière : développement d'espaces collectifs, communs ou publics en lisière : jardins partagés, espace de détente, de promenade etc.



ASSURER UNE VÉGÉTATION DE QUALITÉ

- Les plantations existantes doivent au maximum être préservées.
- Recréer/s'appuyer sur des éléments identitaires du paysage : vergers, parcelles potagères, espaces publics partagés
- Les plantations sous forme de haies peuvent être de différentes natures selon l'effet souhaité : haie épaisse multistrates « écran », haie arbustive basse avec arbres laissant passer le regard, haie arbustive haute filtrant les vues...
- Les plantations doivent être composées d'essences locales et diversifiées adaptées au contexte paysager. Les plantes exotiques envahissantes sont à proscrire.
- Favoriser une diversification des strates végétales



POINTS DE VIGILANCE

Pour la requalification d'une lisière : foncier à maîtriser par la collectivité OU partenariat avec l'agriculteur ou les propriétaires de la lisière

Création d'une lisière dans le cadre d'un nouveau projet : les aménagements doivent prioritairement être inclus dans la zone urbaine ou à urbaniser afin de ne pas empiéter sur l'espace agricole.

Pour la plantation de haies : prévoir une bande de 4 m minimum permettant la plantation des sujets à 2 m de la limite parcellaire (respect du code civil et entretien)



DISPOSITIONS GENERALES

EXEMPLE D'ESPÈCES LOCALES À UTILISER

LH1

- Frêne (en tige, cépée et baliveau), peupliers, fusains, groseilliers, cassis, framboisiers, noisetiers, pruniers, pommiers, poiriers, érables LHO champêtres, noyers, érables planes, prunelliers, aubépines, viornes etc.









Diapositive 15

Mettre photos des essences + mettre en cohérence les palettes entre OAP TVB et Lisières Laurence Herrmann; 2022-07-21T09:52:29.018 LH0

LH1 Propositions supplémentaires à l'atelier en rouge

Laurence Herrmann; 2022-07-21T09:58:24.780



DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LISIERES CIRCULEES



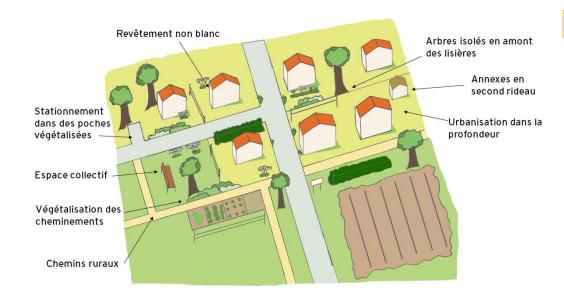
Préserver ou participer à requalifier les entrées de ville

- Les revêtements de couleur blanche pure sont interdite afin de minimiser l'impact visuel des constructions.
- Insérer le stationnement dans des poches végétales ou travailler un accompagnement végétal des limites pour limiter la perception et la banalisation de l'entrée de ville

POINTS DE VIGILANCE

Veiller à préserver la visibilité de la circulation

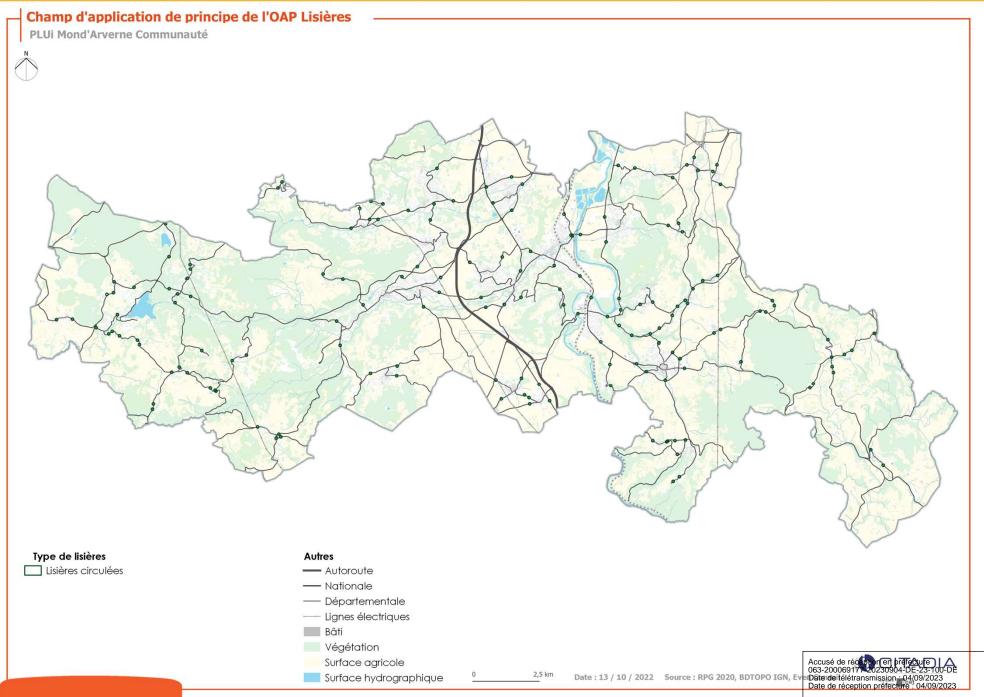
Le rôle du végétal n'est pas de camoufler entièrement les constructions : il vient filtrer les vues, accompagner le bâti, offrir une lisière harmonieuse.



Diapositive 16

Enlever urbanisation dans la profondeur dans le schéma Romane Guillon; 2022-09-19T15:17:49.438 RG0





HJ0

Diapositive 17

Carte des grands axes routiers (ou entrées de ville) Hugo Jarillot; 2022-10-10T09:15:33.013 HJ0



DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LISIERES CONSTRUITES



Assurer une intégration architecturale et paysagère des constructions

- Assurer une transition douce entre les espaces ouverts et les zones bâties grâce à une plantation d'arbres et d'arbustes
- Les moellons des murs et murets doivent être recouverts afin de ne pas laisser un mur en béton brut apparent.
- Les murs et murets ne doivent pas créer une déconnexion entre le tissu urbain et les espaces agro-naturels. Les clôtures doivent assurer une transition douce entre ces deux milieux.
- Les revêtements de couleur blanche pure sont interdite afin de minimiser l'impact visuel des constructions.

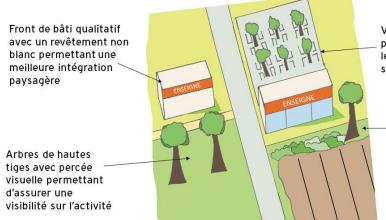
→ Zones d'activités ou agricoles

- Privilégier un front de bâti qualitatif : les constructions veillerons à une bonne intégration paysagère et architecturale pour ne pas créer de déconnexion.
- Faire en sorte que les parkings se situent en deuxième rideau par rapport au front bâti ou alors privilégier l'aménagement d'un parking végétalisé avec des arbres de hautes tiges.
- Les espaces de lisières doivent être végétalisés et permettre le maintien de la visibilité des enseignes.

PROTÉGER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES PRÉSENTES



 Permettre les circulations de la faune entre le milieu urbain et le milieu agronaturel par une certaine porosité des clôtures (petit passage en pied de grillage, suppression de soubassements en béton et des clôtures en panneaux rigides



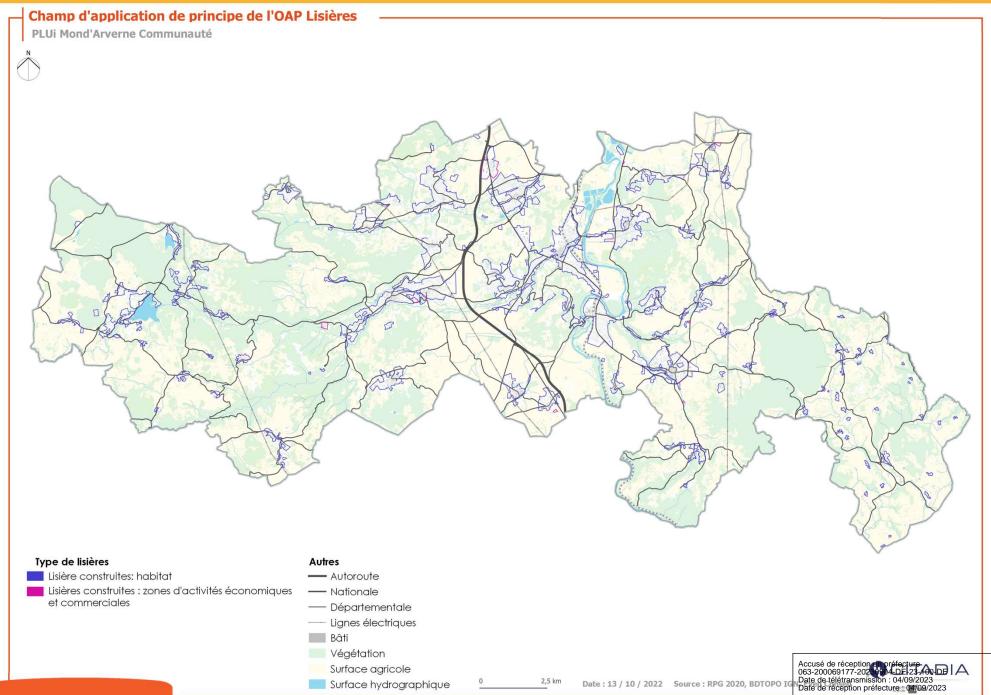
Végétalisation des parkings : un arbre toutes les 4 places de stationnement

> Végétalisation permettant d'assurer une visibilité sur l'activité

POINTS DE VIGILANCE

Le rôle du végétal n'est pas de camoufler entièrement les constructions : il vient filtrer les vues, accompagner le bâti, offrir une lisière harmonieuse.





9

Diapositive 19

Schémas de synthèse des grands principes par typologie de lisière en cours Laurence Herrmann; 2022-07-20T13:25:19.219 LH0

Sortir carte des enveloppes urbaines Hugo Jarillot; 2022-10-10T09:14:45.665 HJ1

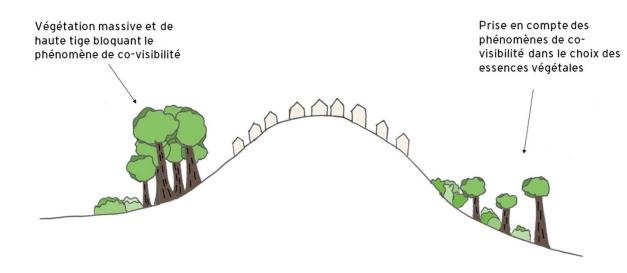


DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX LISIERES TOPOGRAPHIQUES



PRISE EN COMPTE DES PHÉNOMÈNES DE CO-VISIBILITÉ DANS L'AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES

- Les vues depuis l'espace agricole ou naturel vers le site seront prises en compte afin que le projet permette de mettre en valeur les villages perchés. Une importance sera apportée au choix des espèces végétales et à leur hauteur.
- La végétalisation doit accompagner le point de vue et ne pas le fermer.

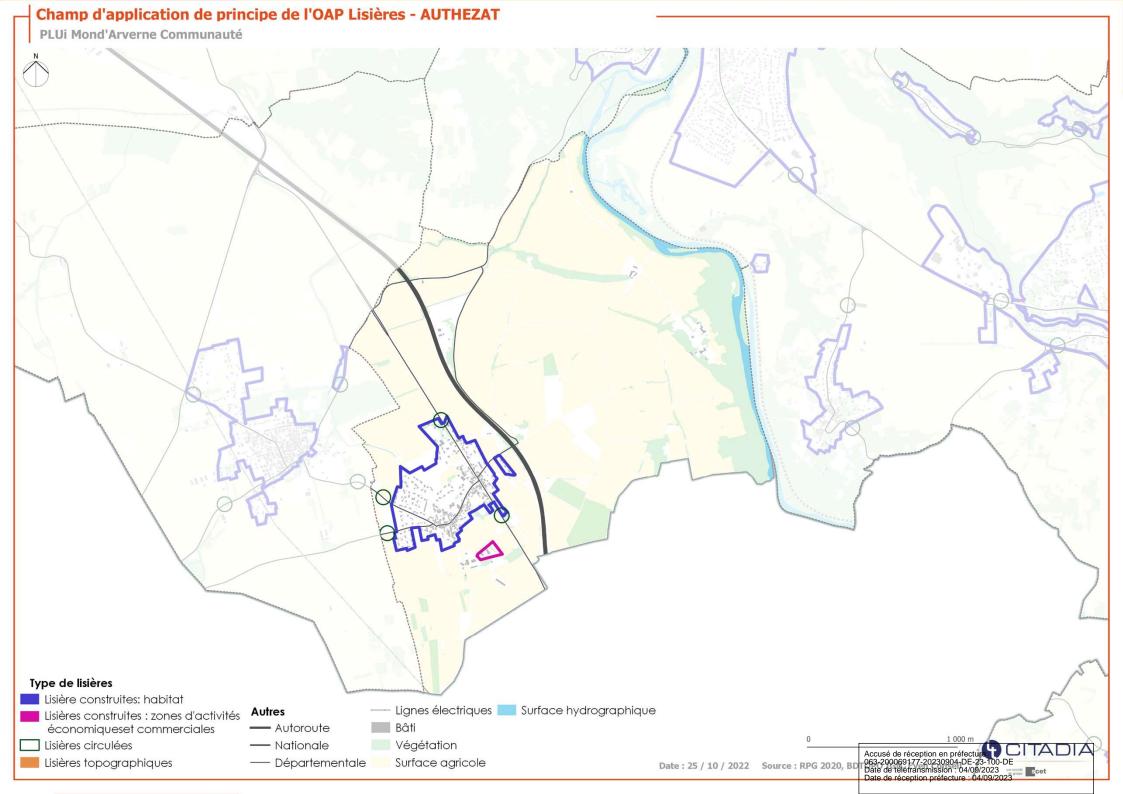


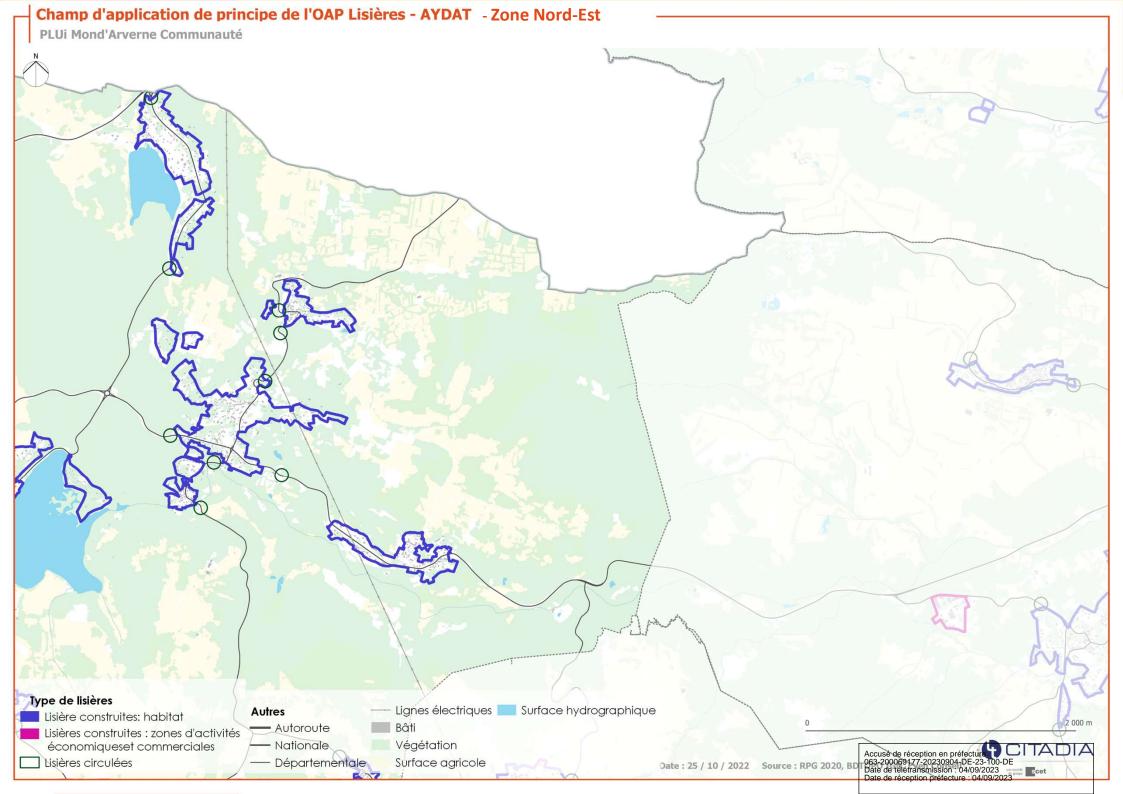


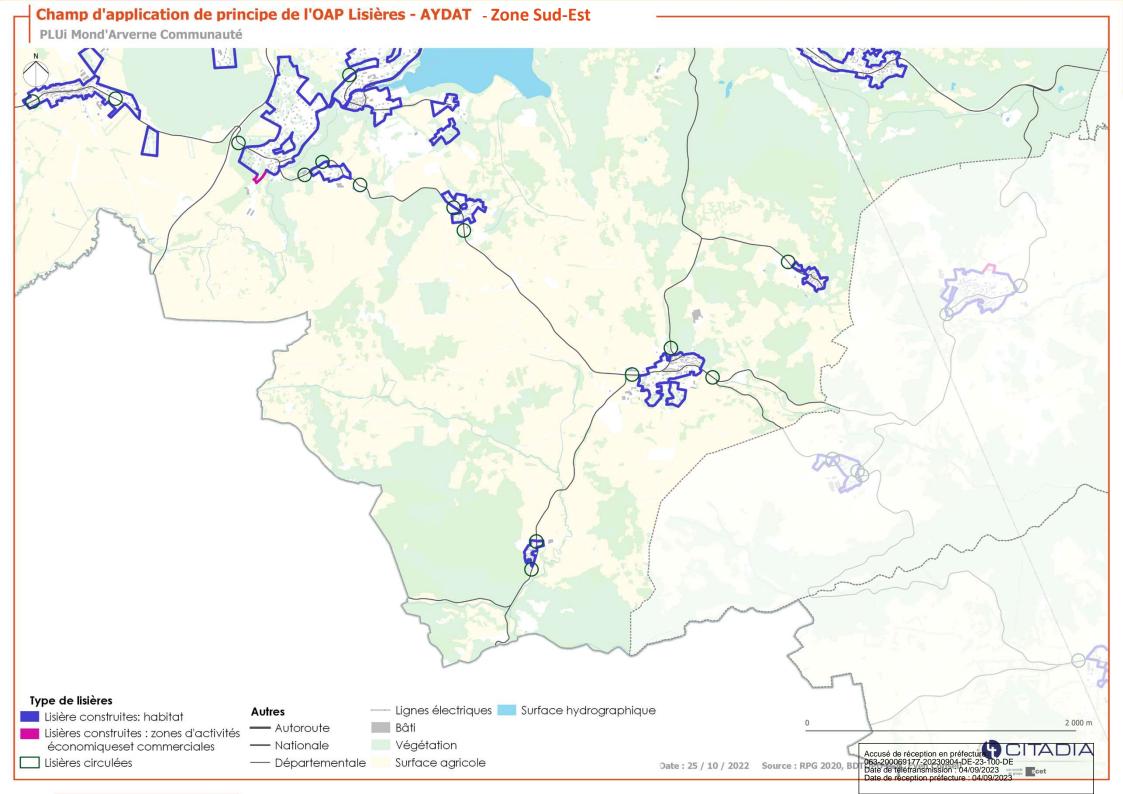
CHAMP D'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'OAP LISIÈRES

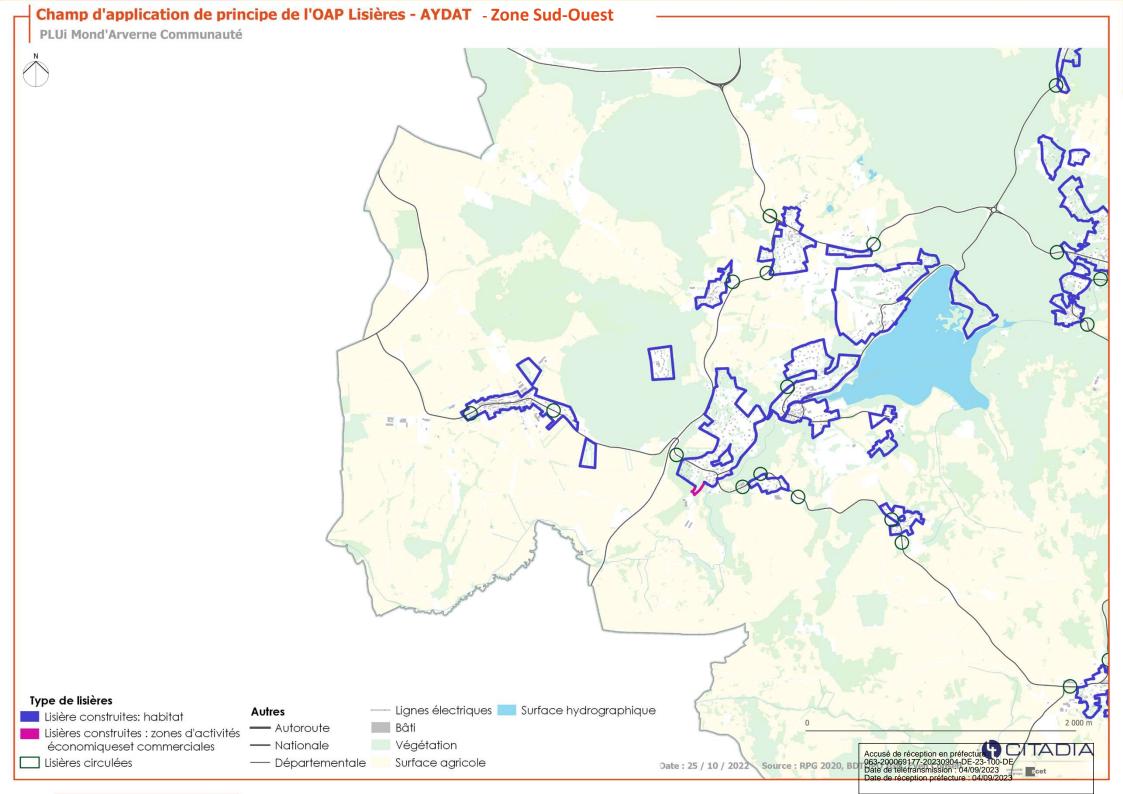
L'atlas suivant réalise un focus par commune (par ordre alphabétique)

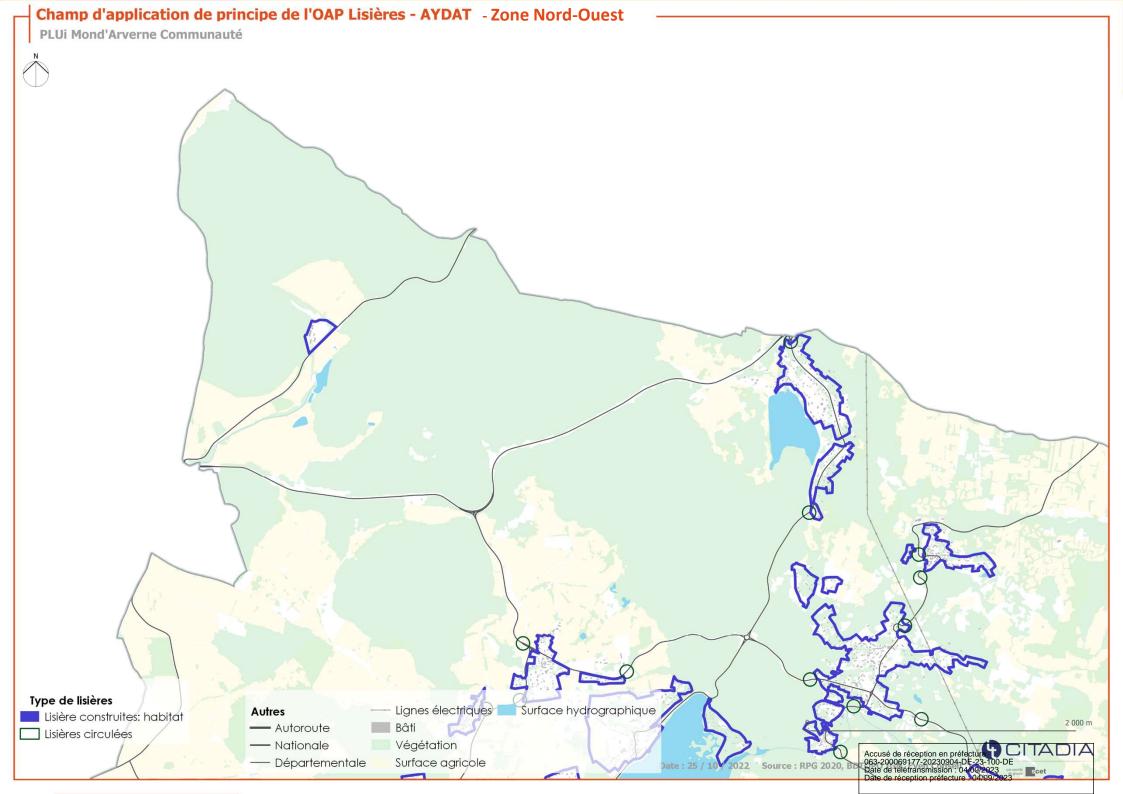


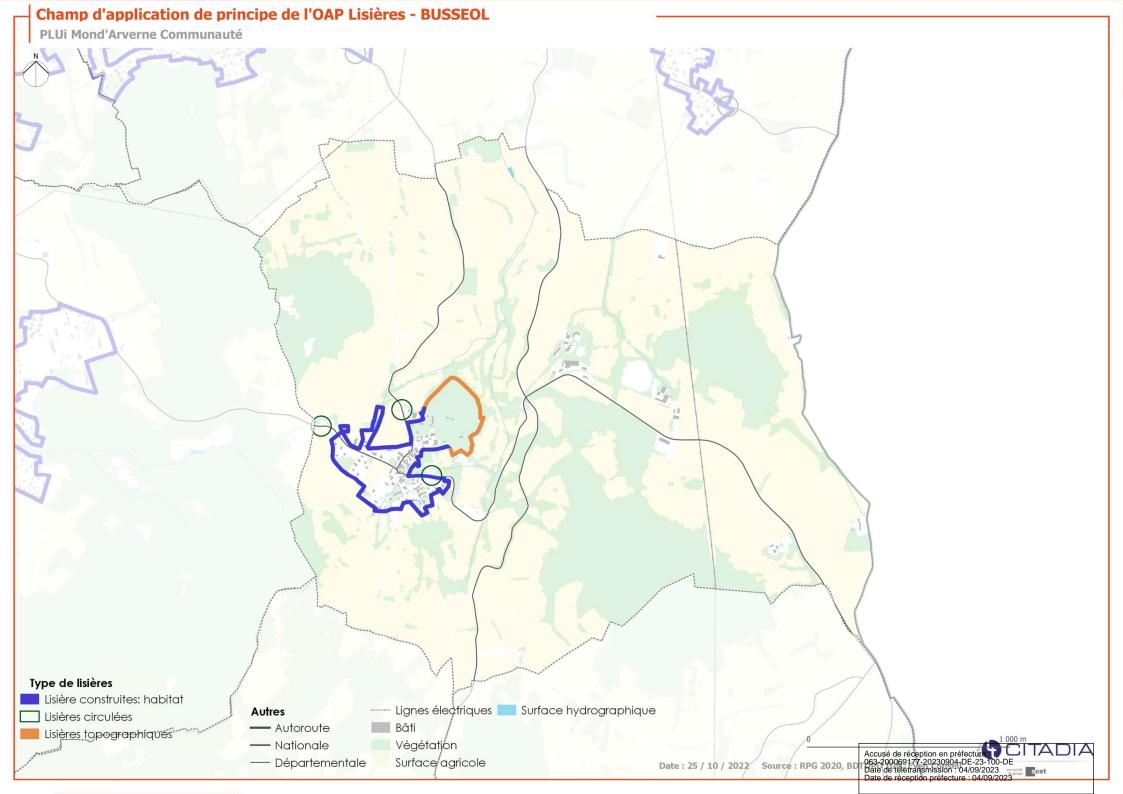


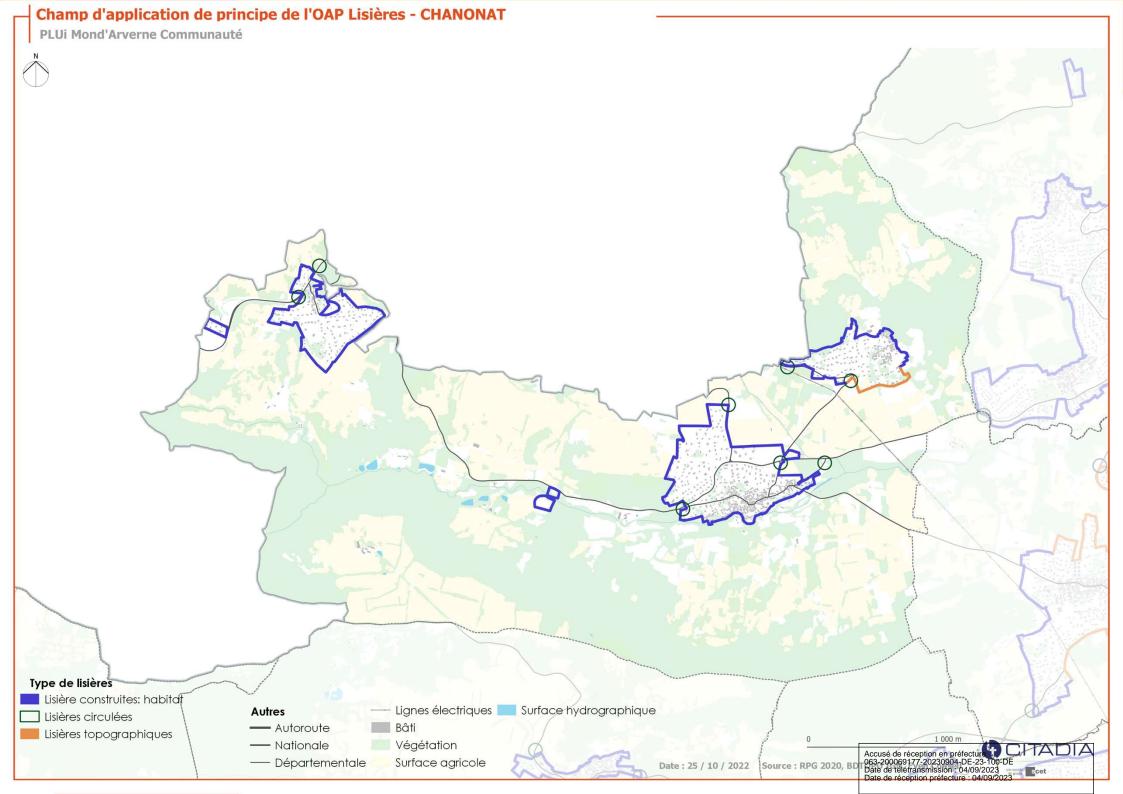


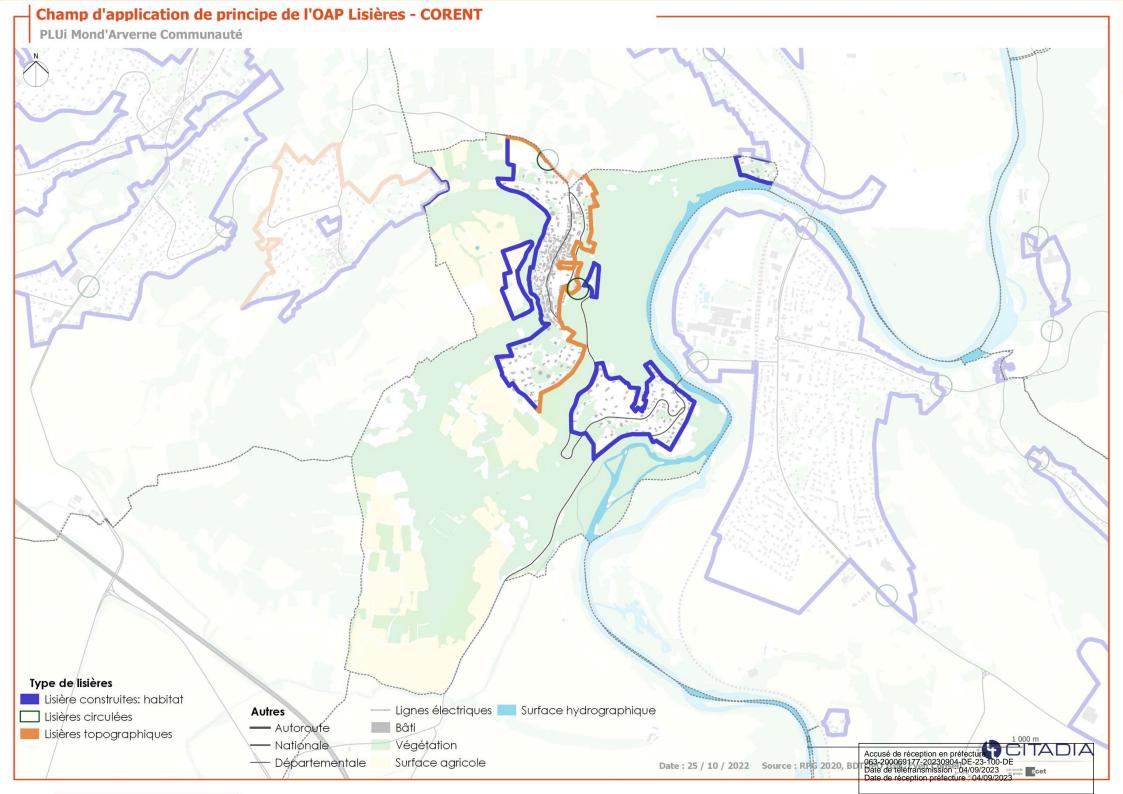


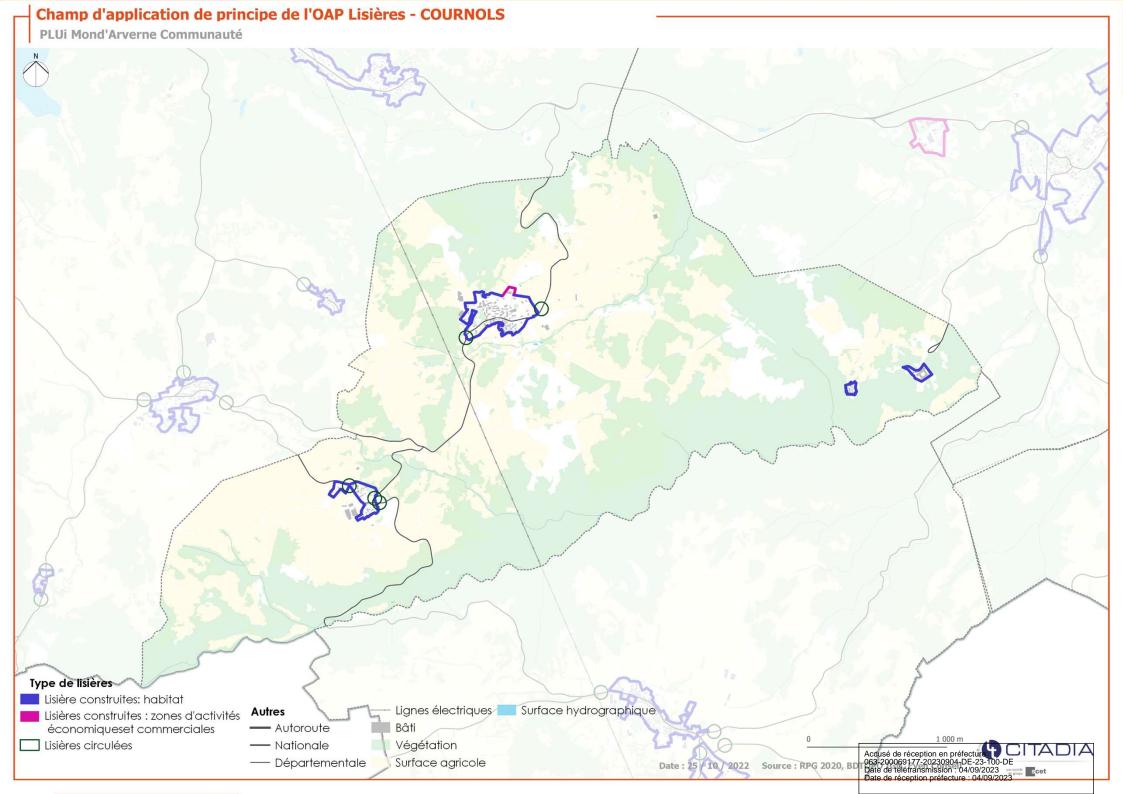


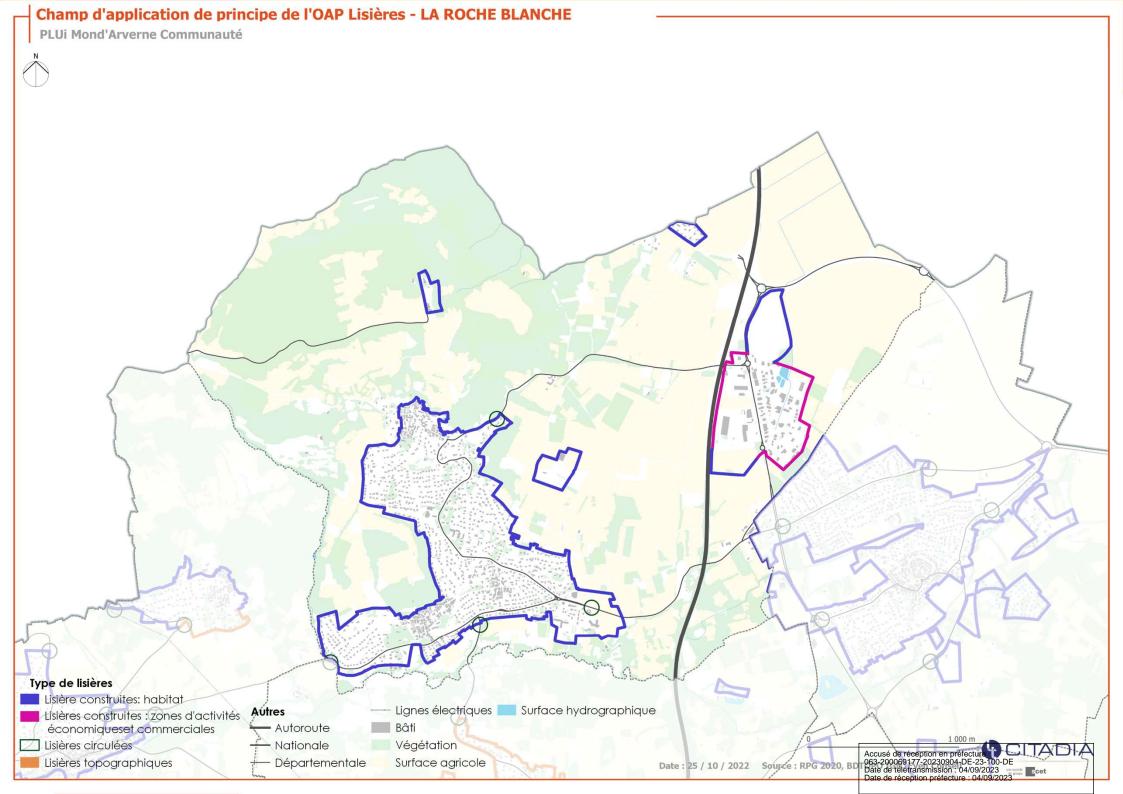


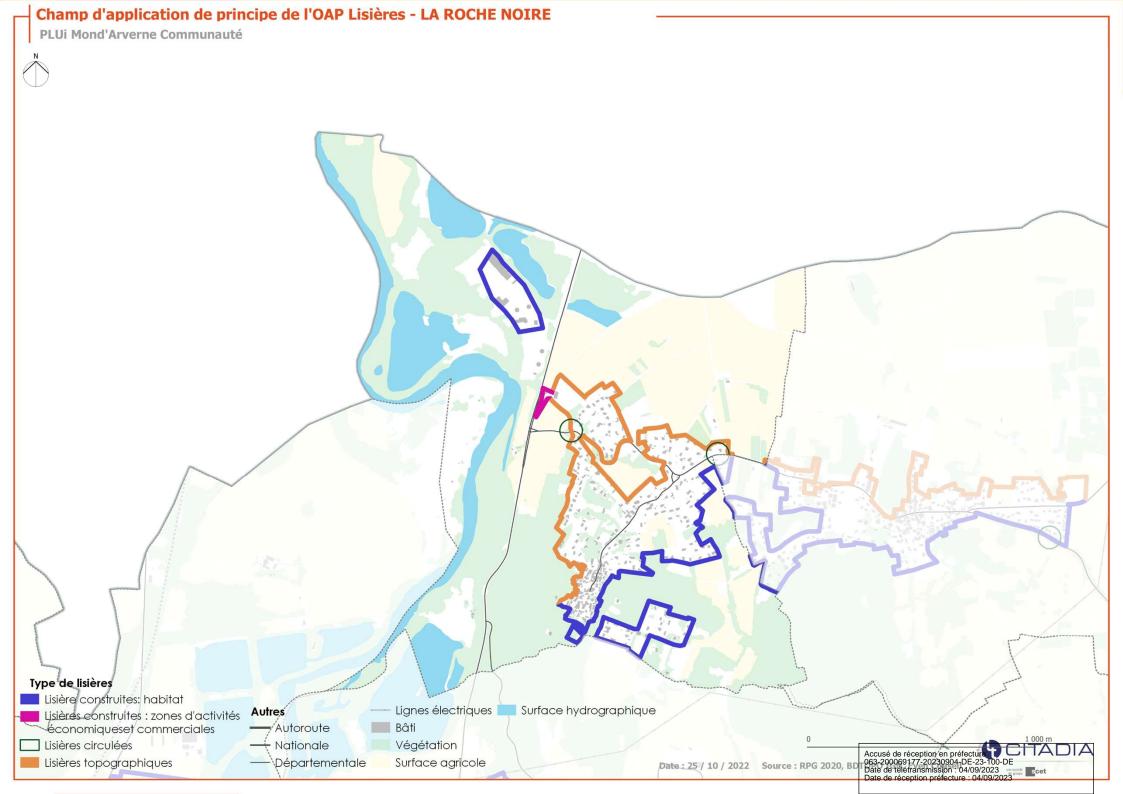


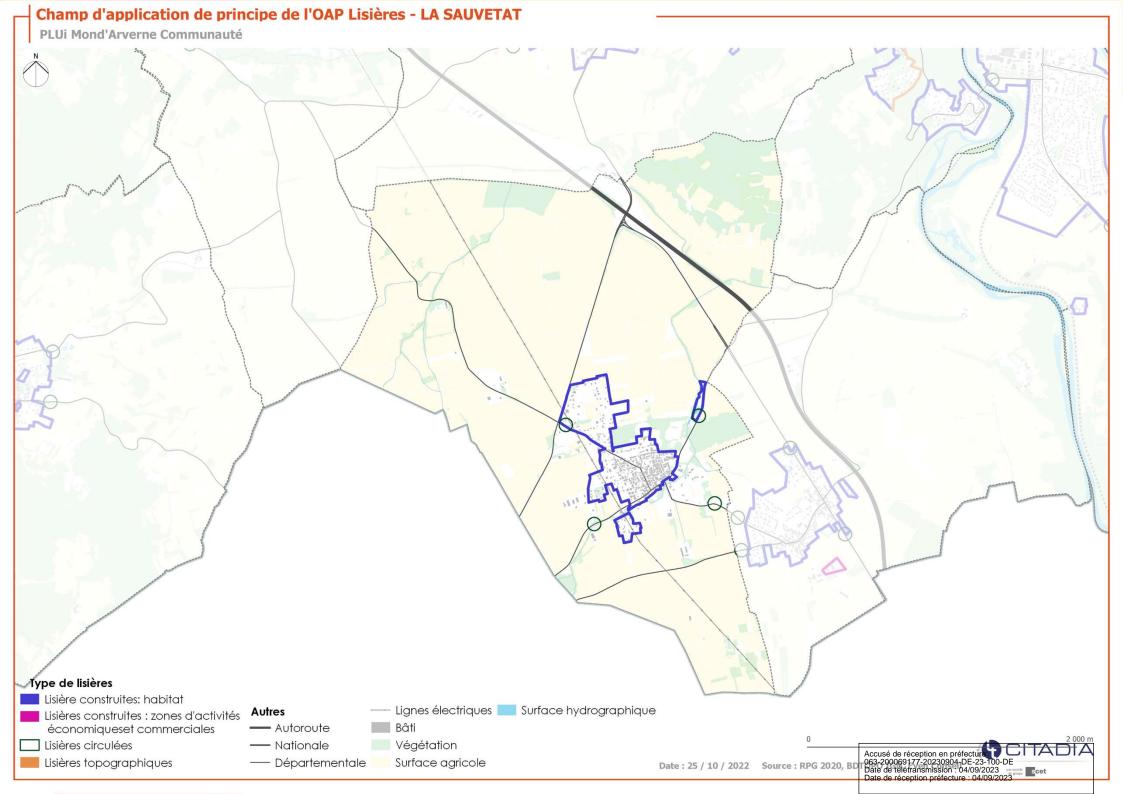


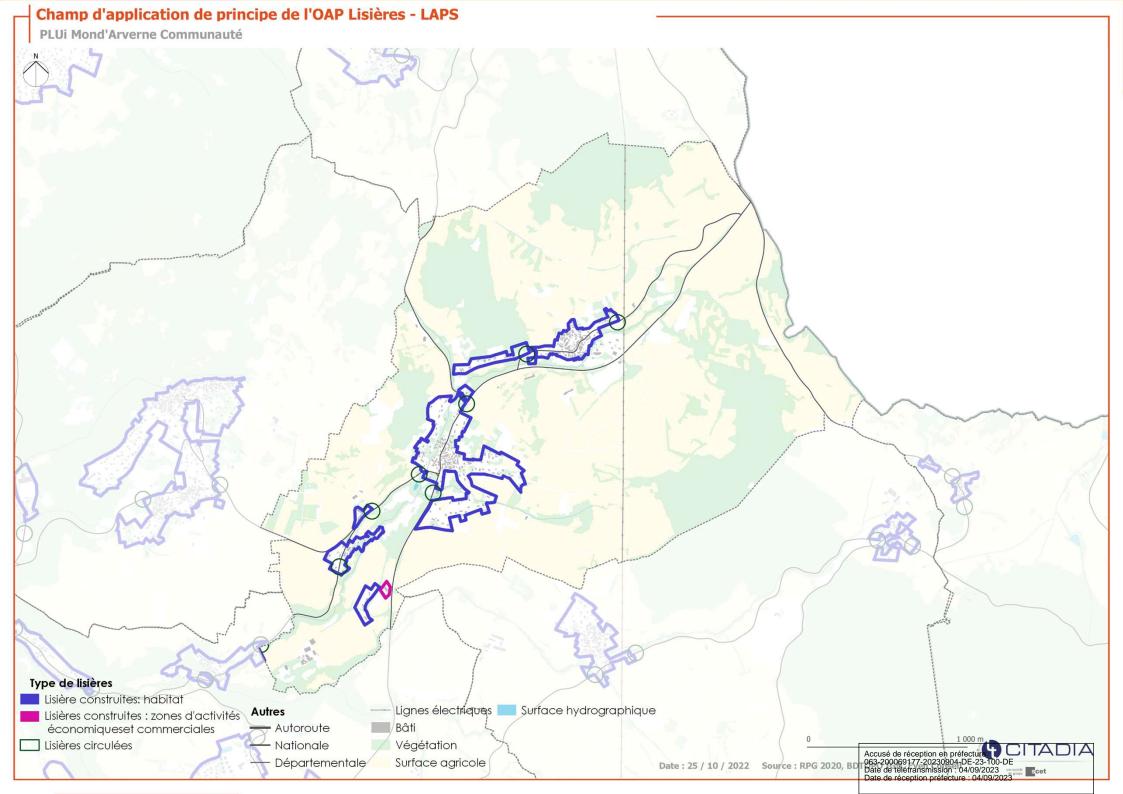


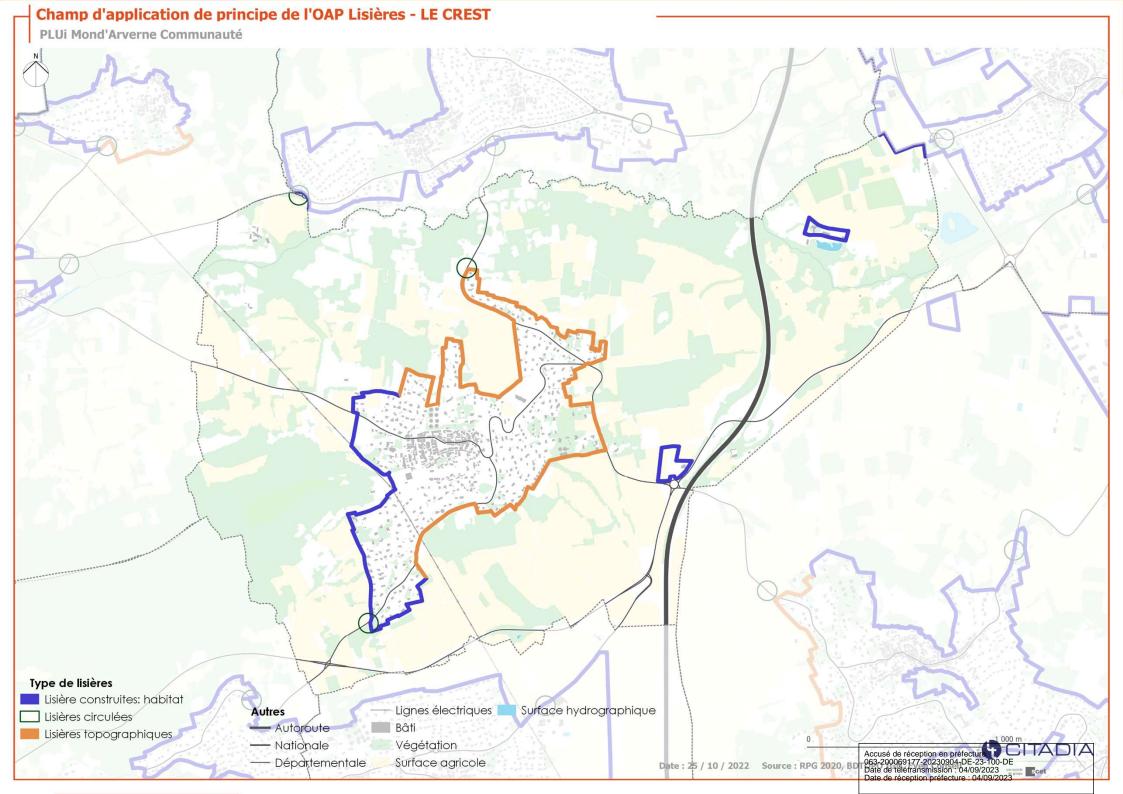


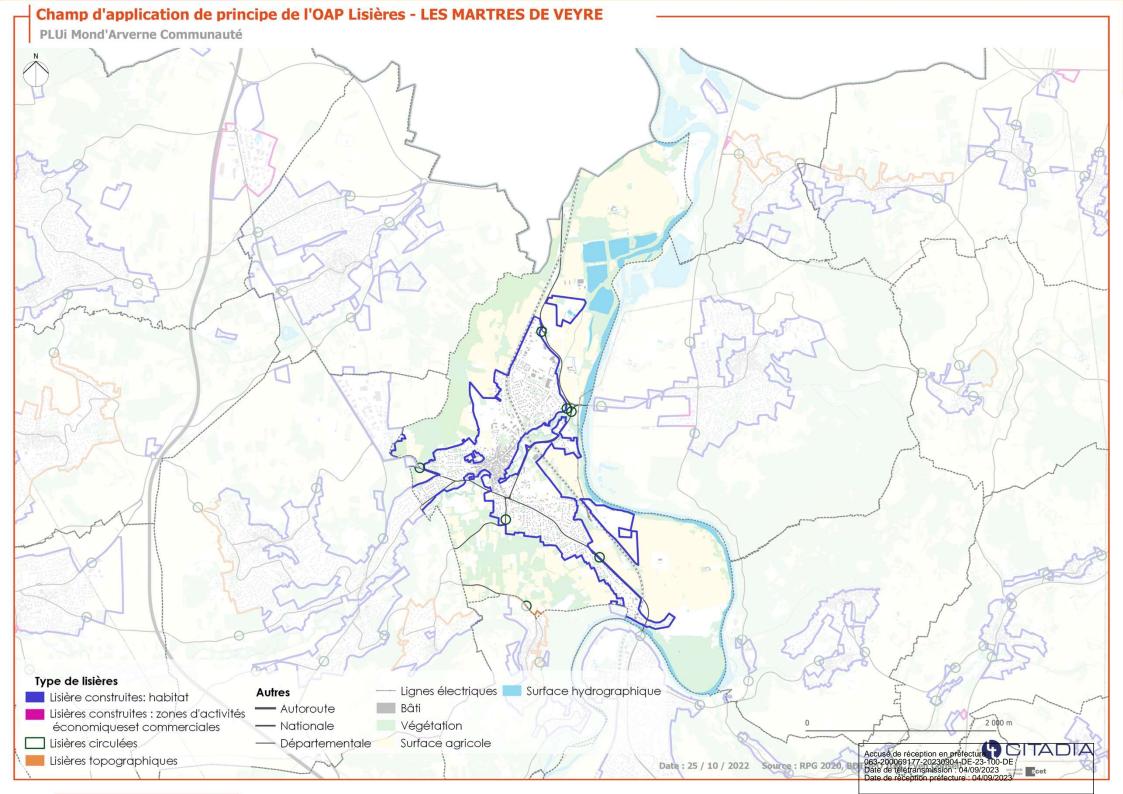


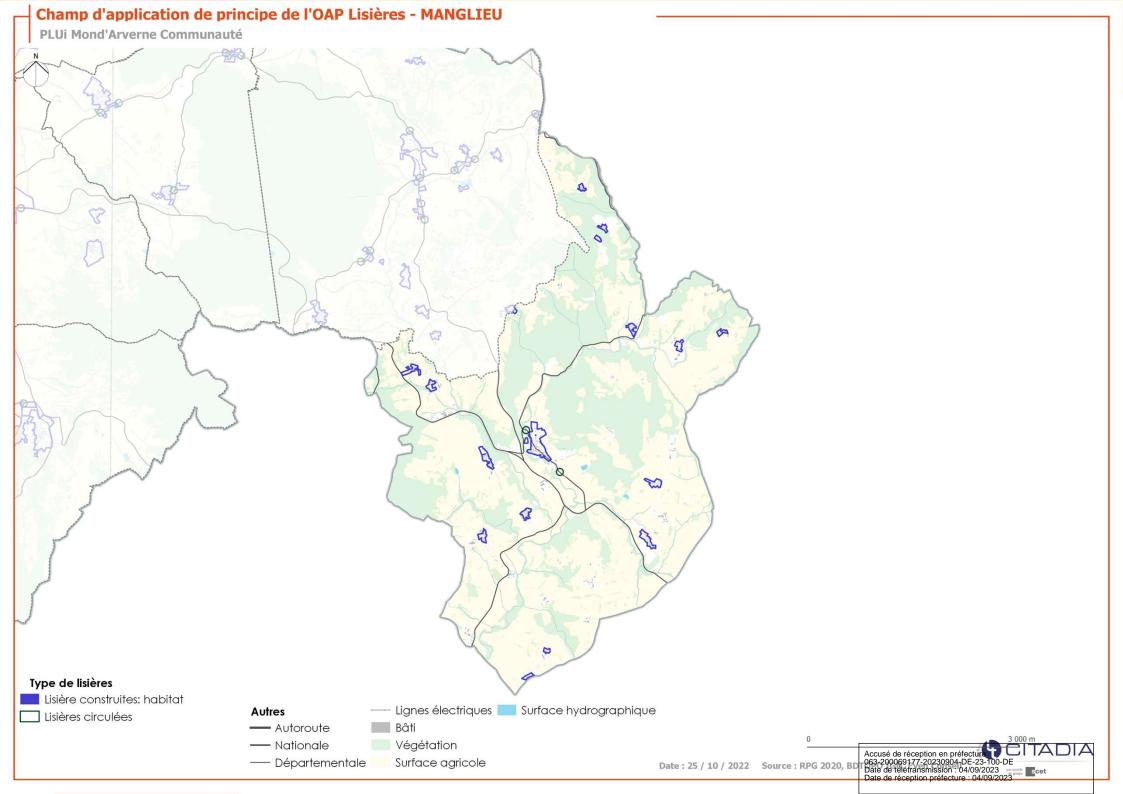


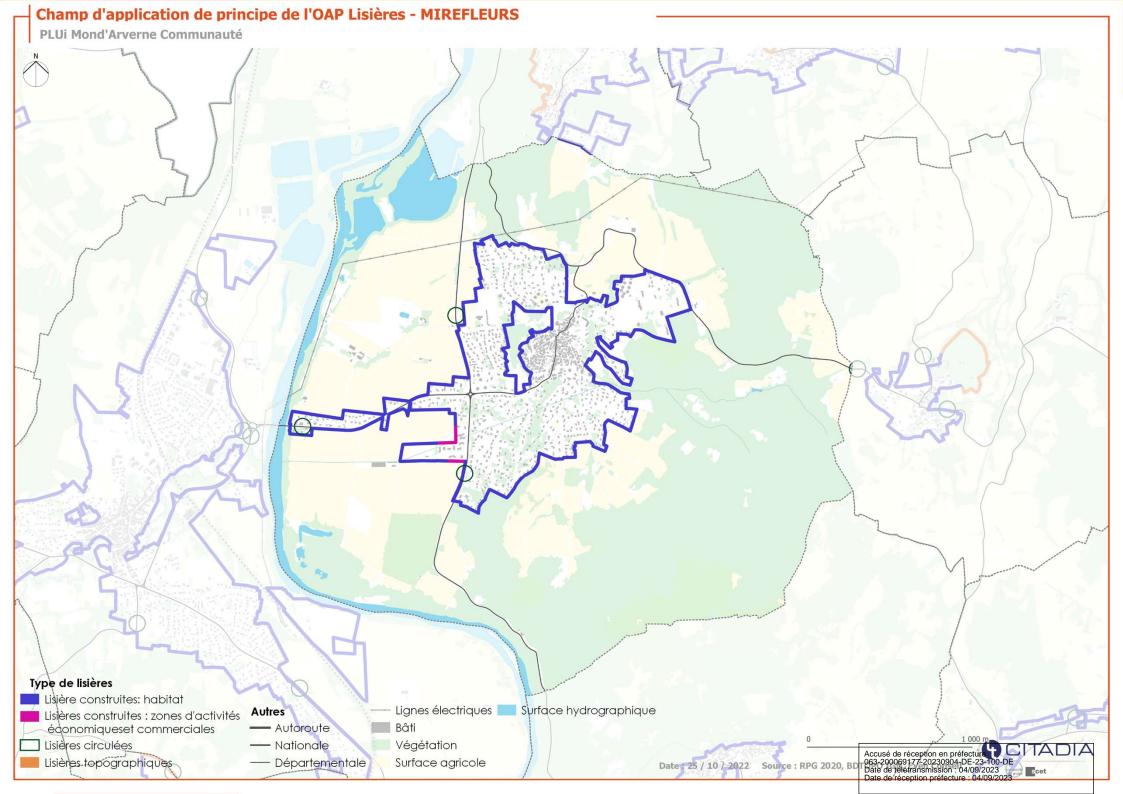


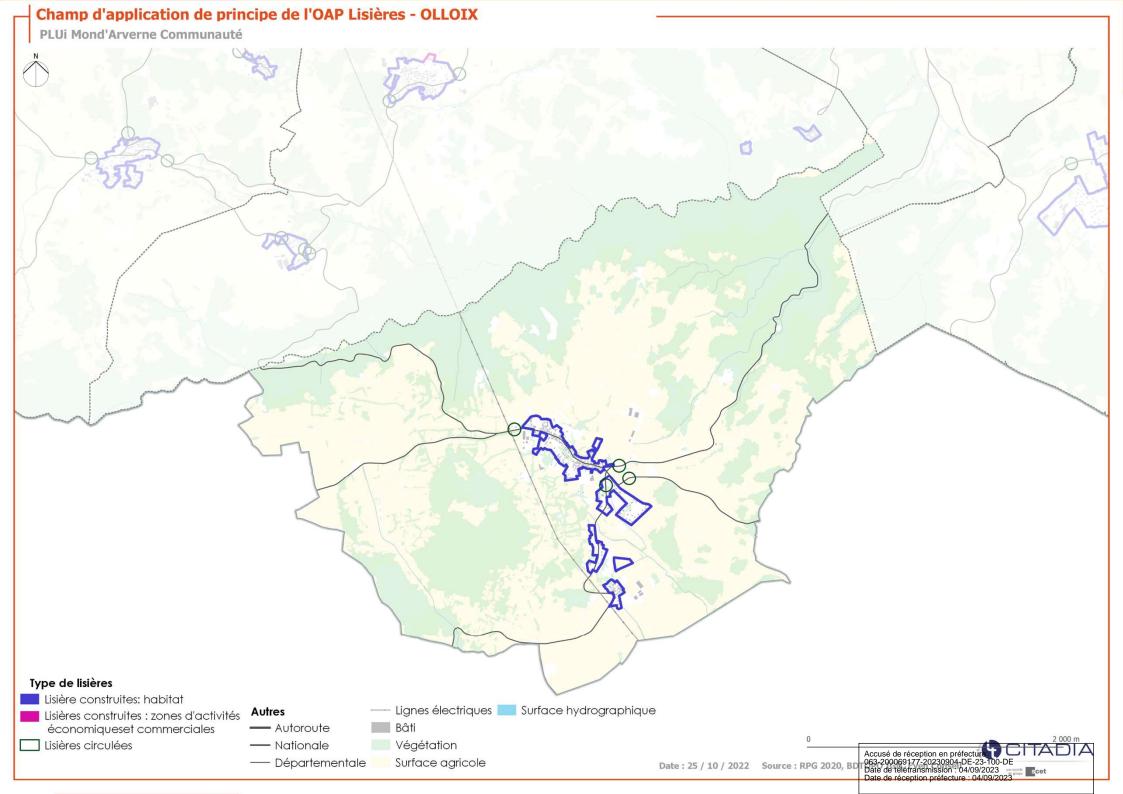


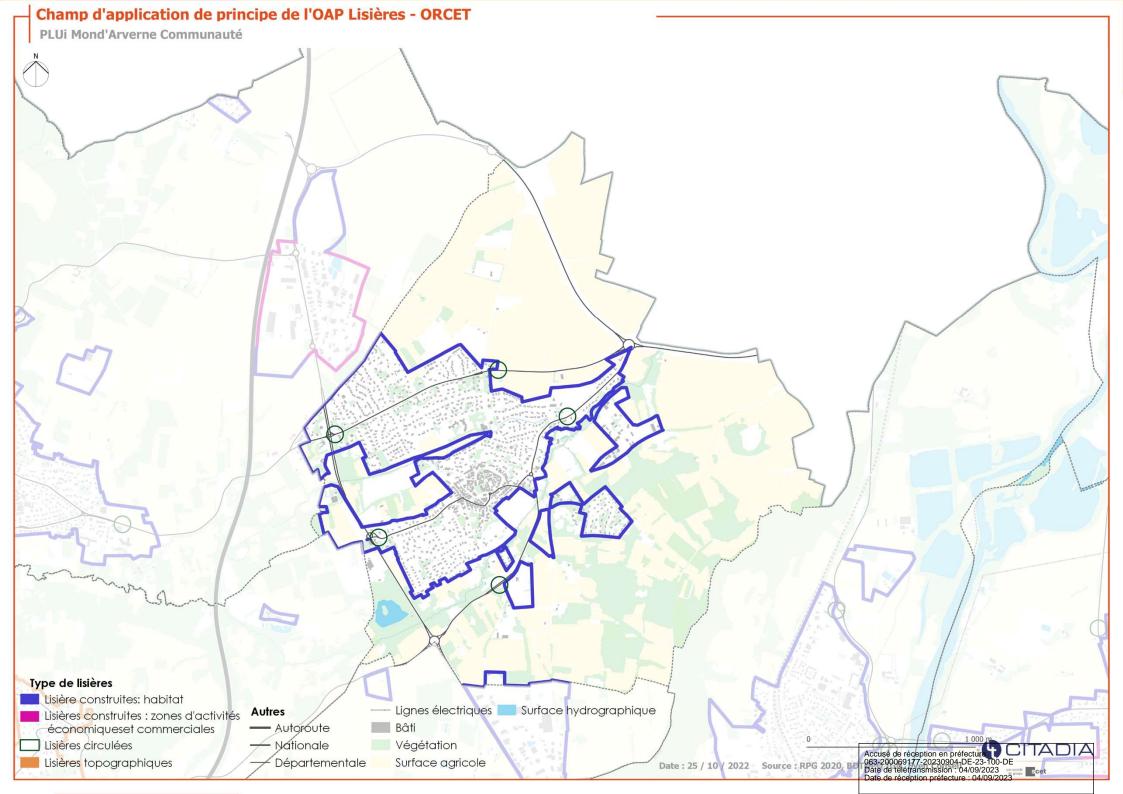


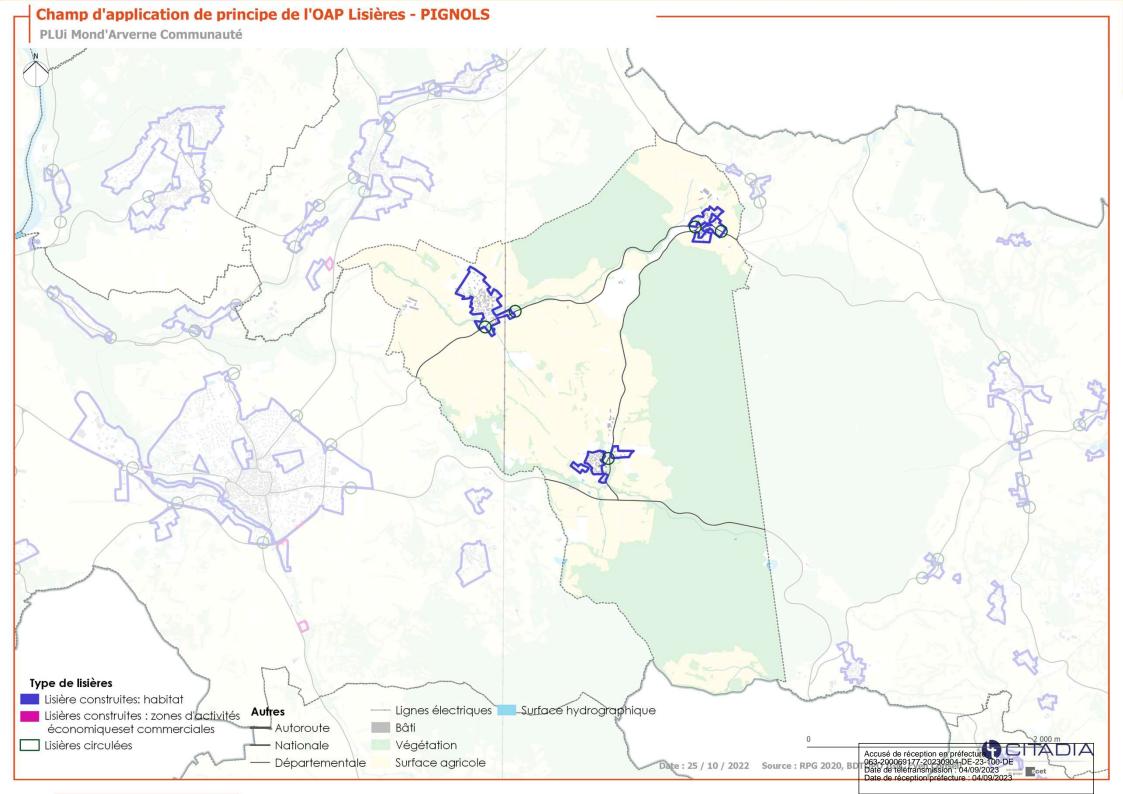


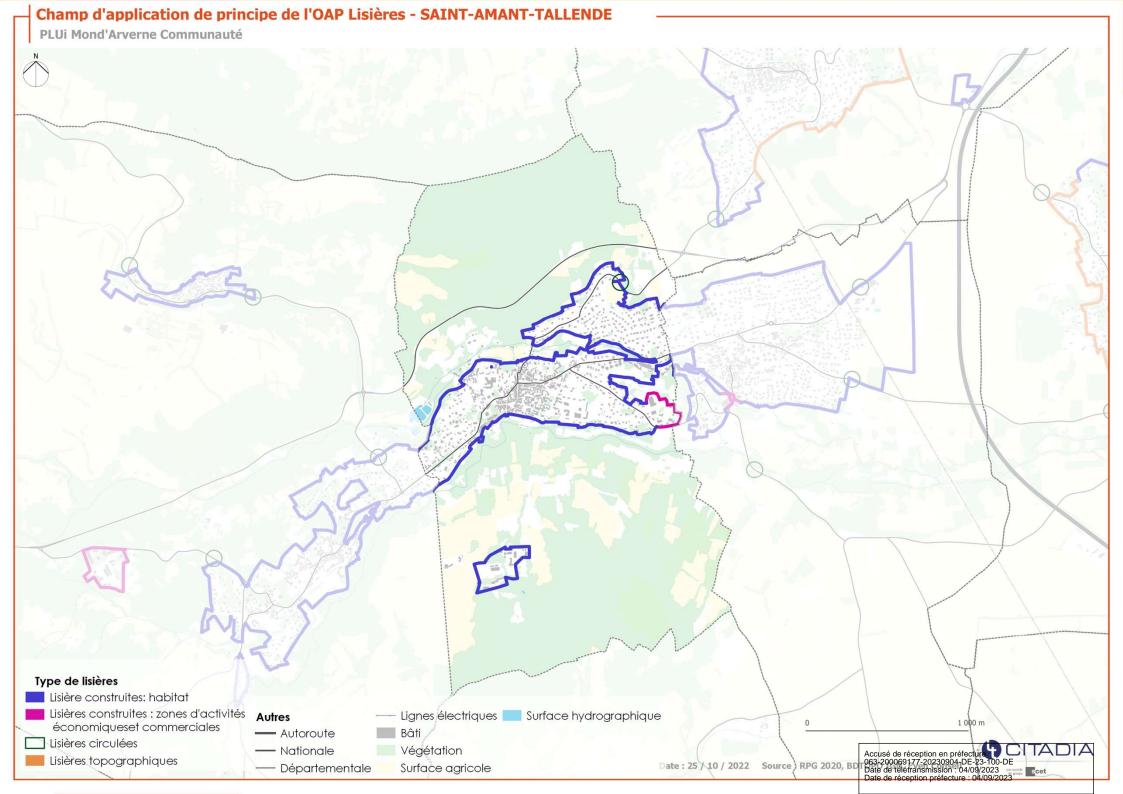


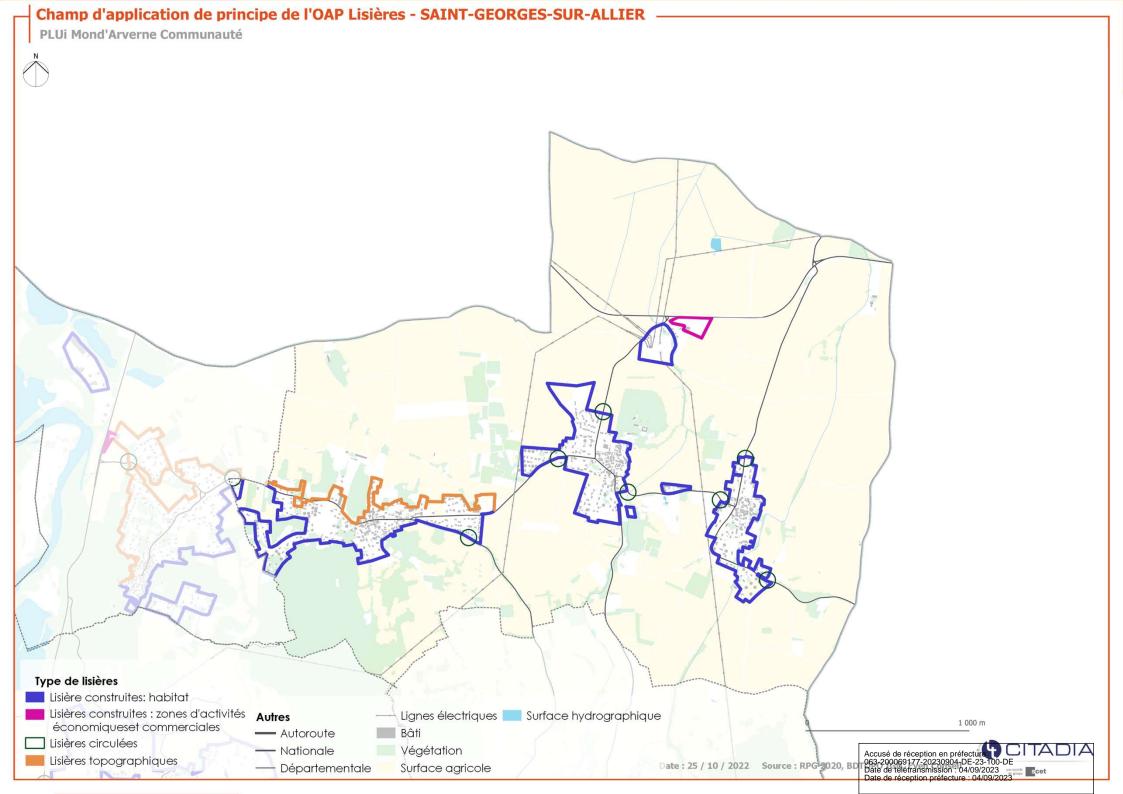


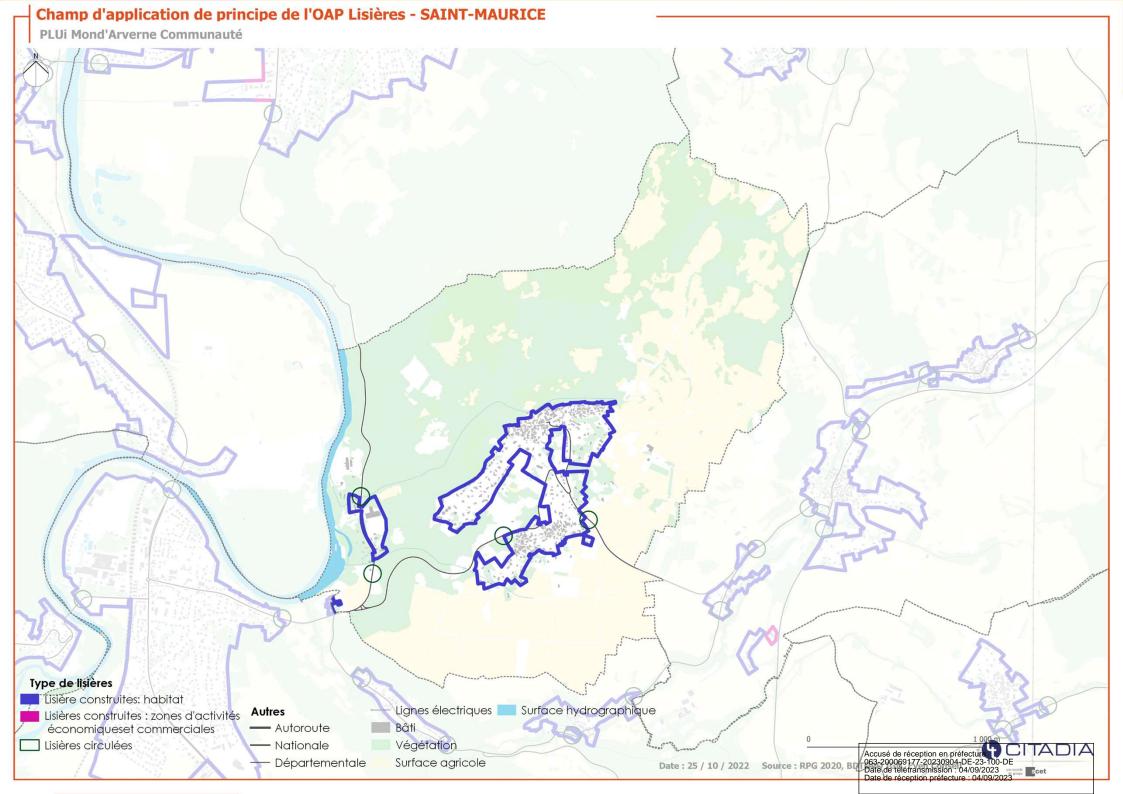


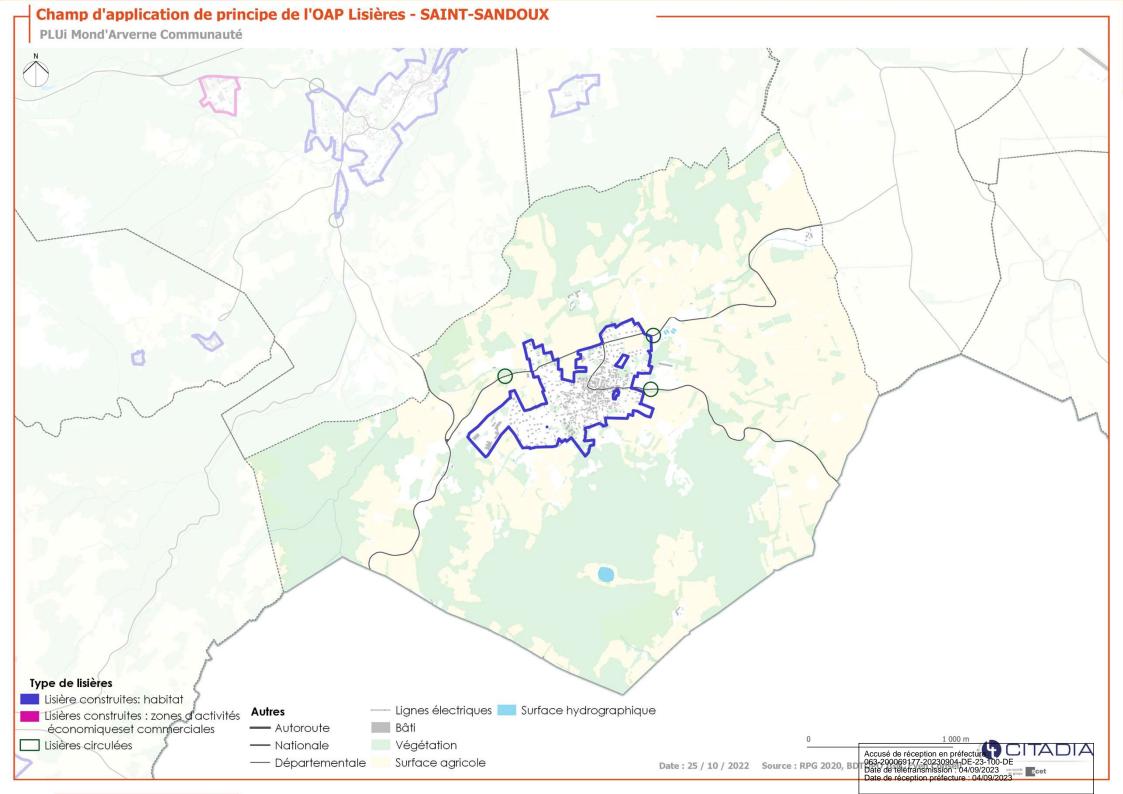


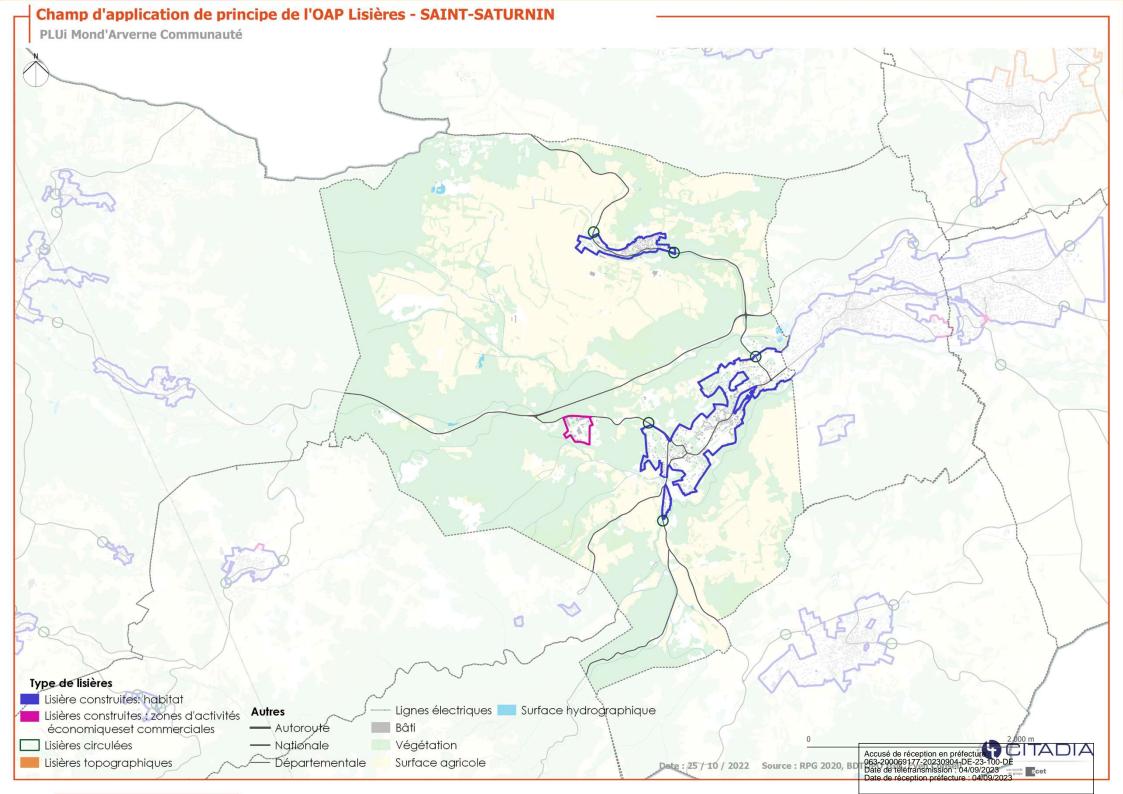


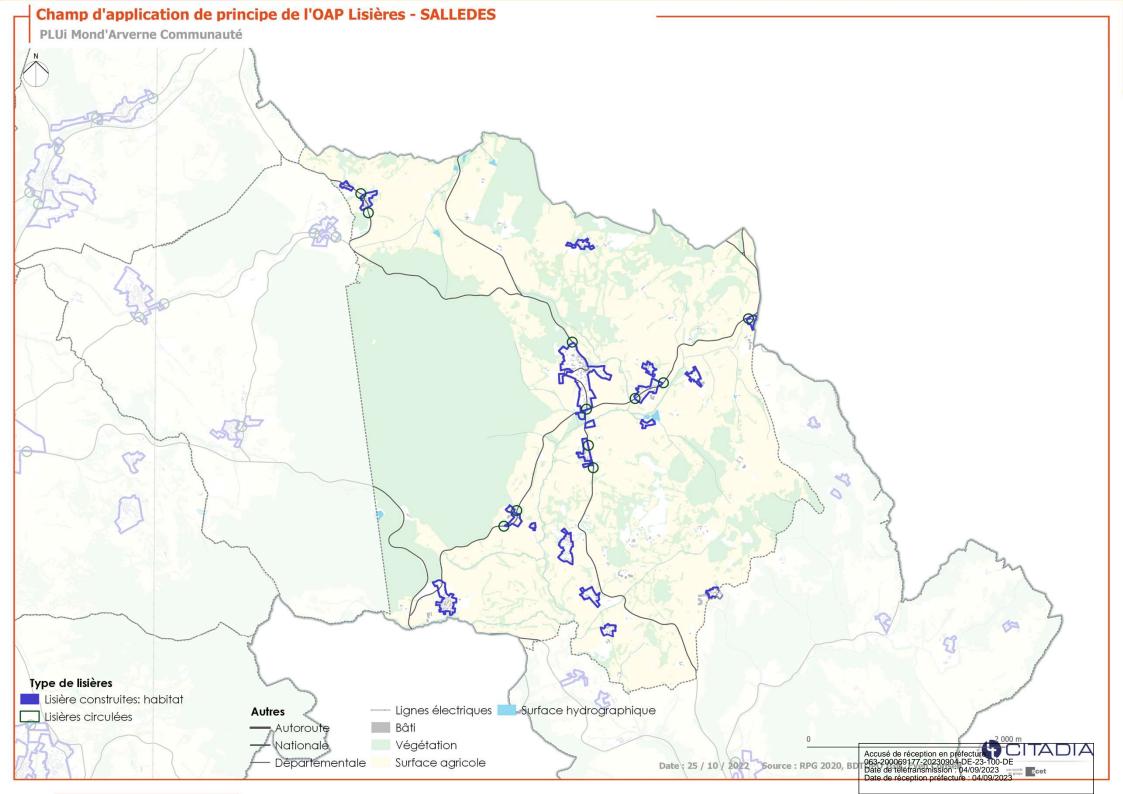


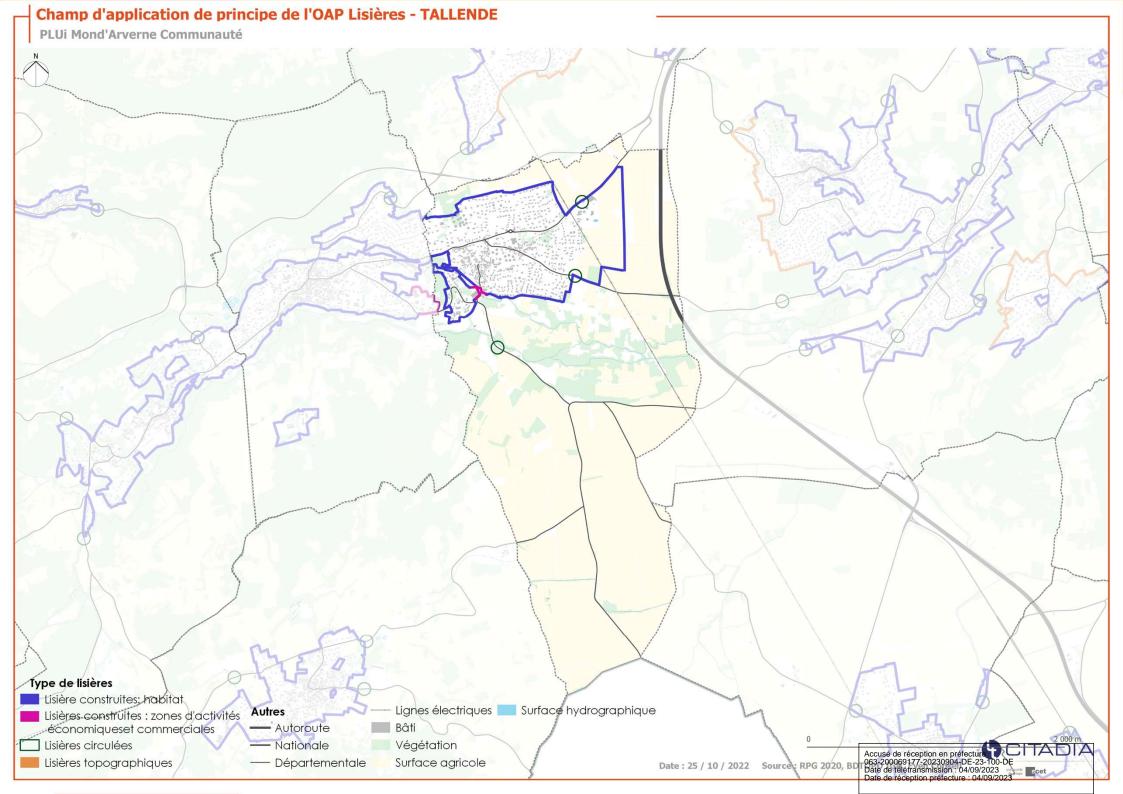


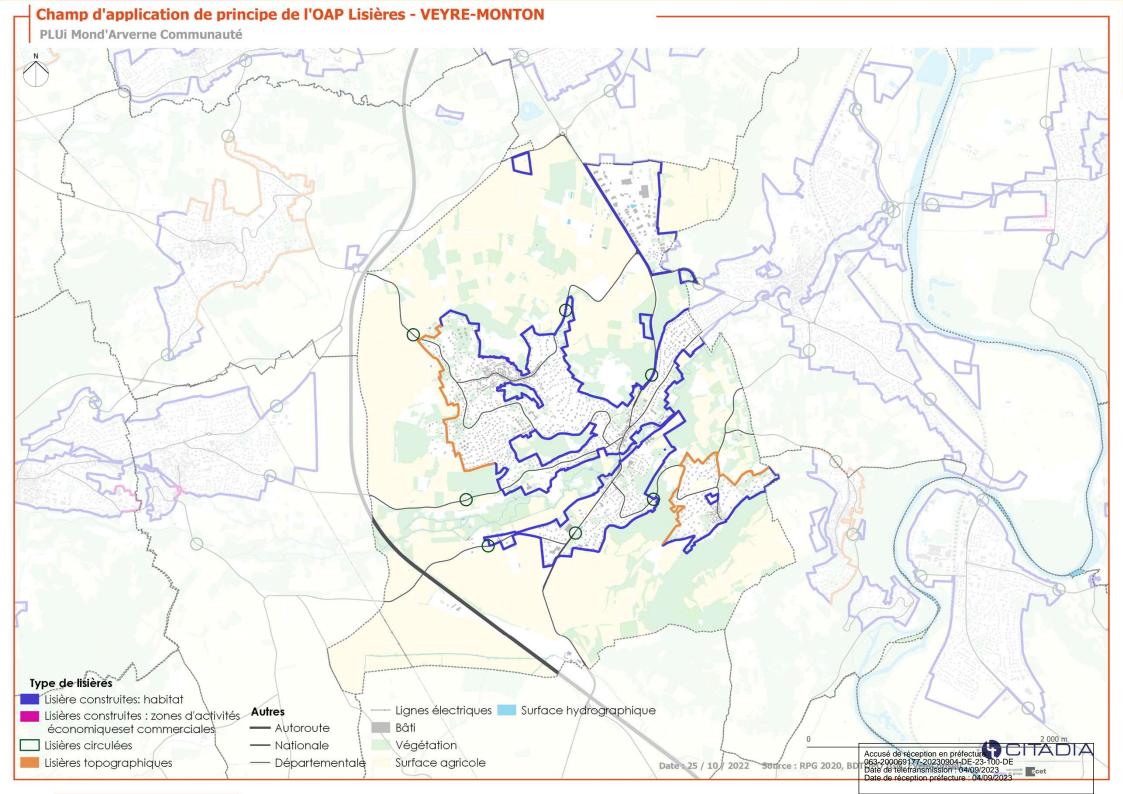


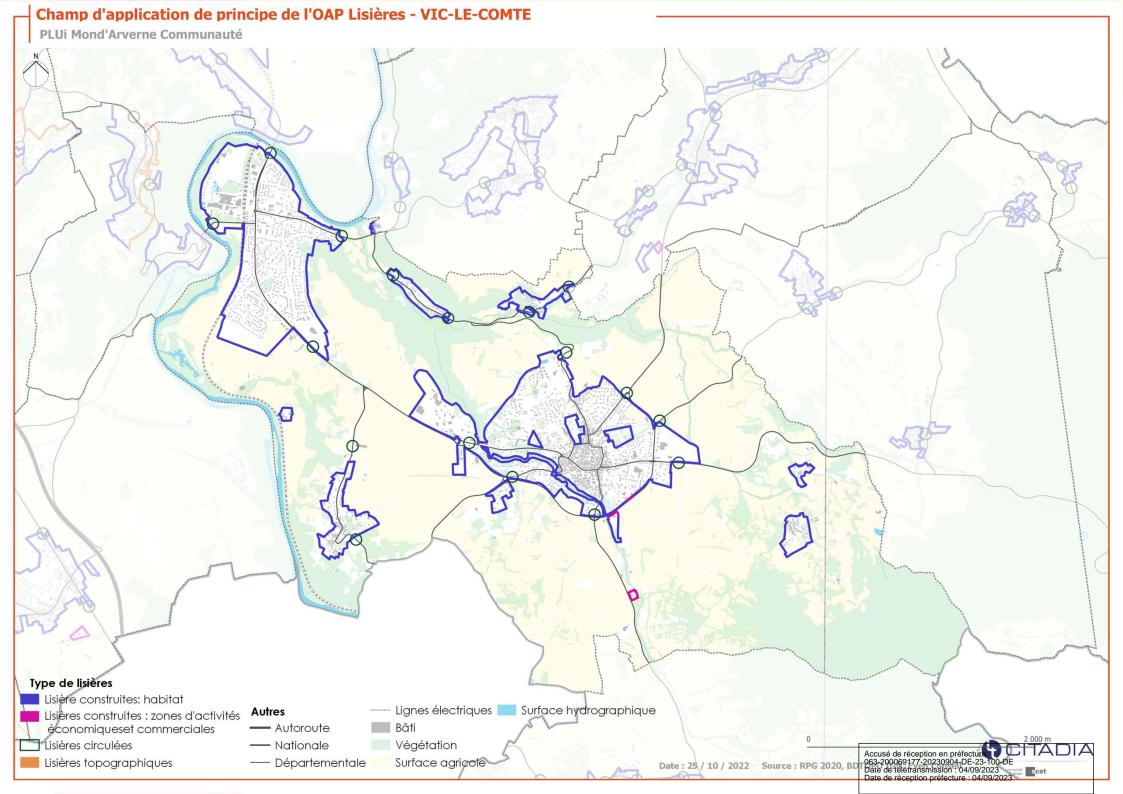


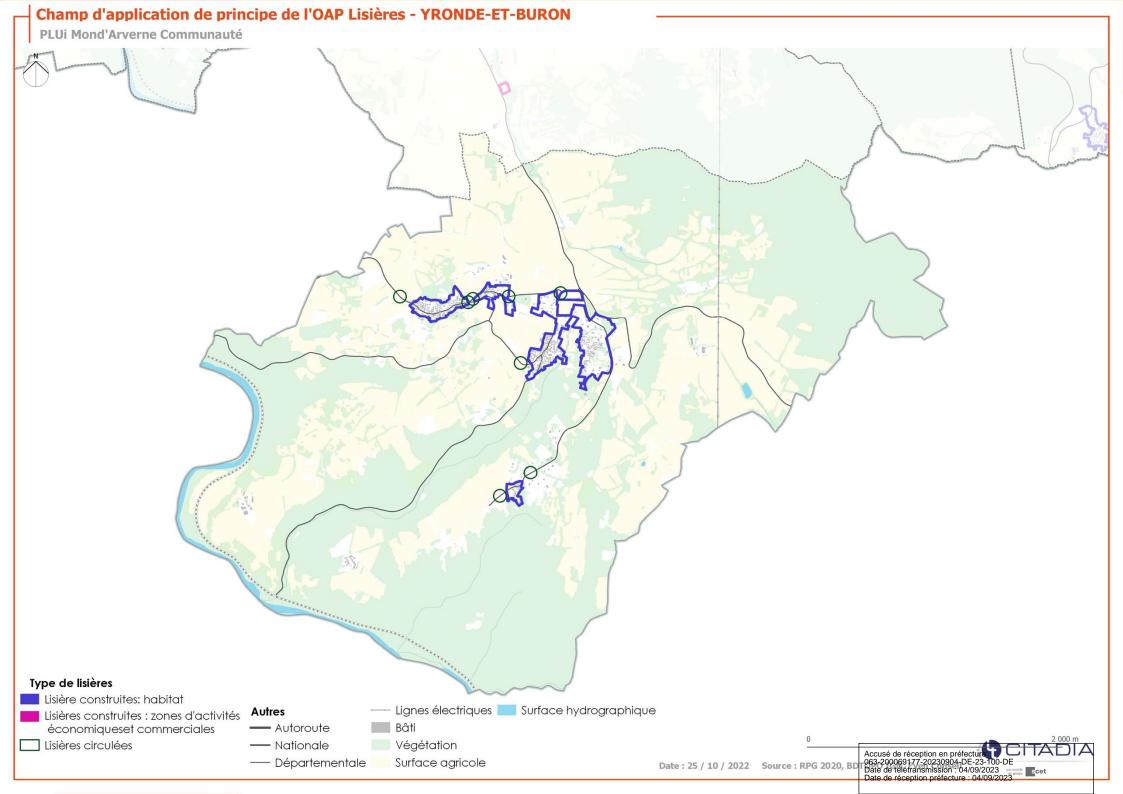
















Mond'Arverne Communauté
ZA Le Pra de Serre - 63 960 Veyre-Monton
www.mond-arverne.fr

Accusé de réception en préfecture 063-200069177-20230904-DE-23-100-DE Date de télétransmission : 04/09/2023